

● TÉMOIGNAGE D'OPPOSANTS SOVIÉTIQUES

La constitution de Brejnev : «Le pouvoir n'appartient ni au peuple, ni aux organes élus» Lire les extraits du témoignage page 2

Prolétaires de tous les pays, nations et peuples opprimés, unissez-vous !

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 25 NOVEMBRE 1977 - N° 565

Commission paritaire N° 56 942 - Tél : 636.73.76. 1,70 F

4 lames de rasoir
dans la cellule
de Klaus Croissant

Préméditation d'un crime

Quatre lames de rasoirs ont été découvertes par Croissant dans sa cellule alors qu'il est l'objet d'une surveillance permanente et de perquisitions aussi fréquentes qu'humiliantes. K. Croissant ayant averti ses gardiens et exigé que le juge soit prévenu, il n'en a rien été ; c'est son avocat qui l'a fait trois jours plus tard. Dans une lettre, K. Croissant affirme que «ces lames de rasoirs étaient destinées à le pousser au suicide» et il en profite pour rappeler que «toute rumeur sur son éventuel état suicidaire sont sans fondement». «Il règne à la prison de Stammheim écrit-il une véritable atmosphère d'hôpital psychiatrique. Les prisonniers sont considérés comme des malades en danger de suicide et les gardiens sont de véritables infirmiers (...). Et le gardien qui reste devant la porte 24 heures sur 24 «peut par le judas ouvert en permanence, avoir une vue totale de la cellule» ont déclaré ses avocats. Selon eux, «cette surveillance a moins pour but d'éviter le suicide que de provoquer une situation où le détenu soit poussé à se suicider».

(Suite page 7)

PRIME DE 120 F
AUX TRAVAILLEURS MANUELS

LES AUMÔNES PRÉLECTORALES DE BARRE

Le conseil des ministres s'est engagé mercredi de plein pied dans la campagne électorale. Le «rapport sur les revenus» et le calendrier électoral devant lui, Giscard a fait adopter trois mesures concernant les salaires :

1. Le gouvernement recommande aux entreprises d'accorder une prime exceptionnelle de 120 F aux travailleurs manuels.

2. Des dispositions vont être prises nous dit-on, pour combler l'écart entre les salaires des employés et des ouvriers ; l'écart évalué officiellement à 12% devrait être comblé d'ici huit ans.

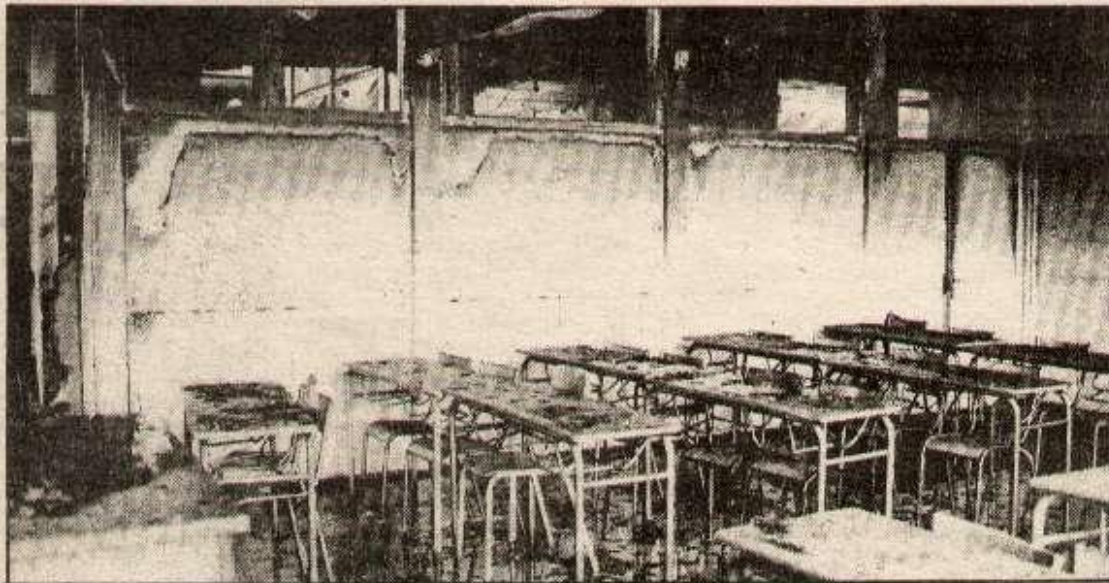
3. Dès 78 six branches professionnelles seront invitées à négocier pour atteindre cet objectif. Enfin, comme prévu, le SMIC sera augmenté en décembre. Le taux

de cette augmentation n'a pas été précisé car le gouvernement attend paraît-il, des précisions, sur l'indice du mois d'octobre. Celui-ci sera sans doute de 0,8% !

Barre avait fait le pari que les prix n'augmenteraient pas de plus de 6,5% cette année : officiellement déjà, on dépassera les 9,5%. Cette raison ajoutée aux échéances électorales qui approchent, explique que l'augmentation du SMIC sera plus forte qu'elle n'avait coutume de l'être les années précédentes à cette époque. En ce qui concerne la prime de 120 F, partie intégrante de la campagne démagogique vis-à-vis des travailleurs manuels, au-delà de son caractère véritablement provocateur, si on la compare aux revendications des travailleurs et au retard qu'ont pris les salaires par rapport à la hausse du coût de la vie, on ne peut s'empêcher de penser que peu d'ouvriers sans doute la toucheront ; en effet, le gouvernement s'est empressé d'ajouter que les «entreprises en difficulté» obtiendront des dérogations. Quel patron aujourd'hui ne prétend pas de la crise pour se dire en difficulté ?

(Lire page 9)

NOUVEAU «PAILLERON» A LA CELLE SAINT-CLOUD



- Une commission de sécurité avait relevé 17 anomalies
- Haby : le responsable c'est la publicité autour du procès Pailleron

Gage de capitulation

SADATE EXPULSÉ 425 PALESTINIENS

Sadate a expulsé d'Égypte 425 Palestiniens dans la journée de mercredi. Le motif en est leur opposition à la politique égyptienne vis-à-vis d'Israël. Le but réel est le démantèlement de l'OLP parmi les 250 000 Palestiniens vivant actuellement en Égypte.

À la veille de son voyage, Sadate avait fait fermer la radio de la Palestine. Mardi, fait sans précédent, il expulsait les trois principaux responsables palestiniens en Égypte. L'ensemble de ces mesures est parfaitement cohérent avec le voyage qu'il vient d'accomplir à Jérusalem : en se rendant en Israël, et en reconnaissant de facto la légitimité de cet État. Il niait celle du combat du peuple palestinien et il est donc tout naturellement conduit à essayer aujourd'hui de détruire l'organisation qui le dirige. Ce nouveau gage de capitulation devant les exigences sionistes n'est pas seulement un coup contre le peuple palestinien, mais contre les intérêts du peuple égyptien lui-même.

Euromarché : un militant CFDT tabassé par les vigiles

Le vendredi 18 novembre, un délégué CFDT d'Euromarché Masséna (Paris 13^e) a été violemment tabassé par les vigiles du magasin, qui lui ont volé ses documents syndicaux ; il venait de demander à la direction le procès-verbal des élections au CE.

(Lire page 4)

Marseille : un travailleur immigré abattu par les flics

(Lire page 8)

Violation du droit de réunion

Mercredi soir le CEDETIM et les organisations qui devaient participer au meeting interdit de «soutien aux luttes contre l'impérialisme français» ont tenu une conférence de presse. Un avocat a notamment montré en quoi l'interdiction du meeting était une nouvelle atteinte grave aux libertés démocratiques et à quel point elle était illégale.

(Lire page 6)

Suspension des discussions franco- sahraouie

Après la suspension des entretiens entre Chayet et le représentant du gouvernement sahraoui, le bruit commence à courir d'une rupture pure et simple, à l'initiative de la France, de ces discussions. Si Giscard se trouve dans l'impasse, les partis de gauche eux, s'activent beaucoup. C'est aujourd'hui Jacques Denis du PCF qui est à Alger, mais aucune position commune PS-PCF n'a été pour autant formulée jusqu'à présent.

(Lire page 10)

DOCUMENT

La Constitution de Brejnev :

LA LOI DES NOUVEAUX TSARS

«Le pouvoir n'appartient ni au peuple ni aux organes élus»

SAMIZDAT
САМИЗДАТА

(Extraits)

En liaison avec l'organisation du débat public sur le projet de la nouvelle constitution nous pensons qu'il est indispensable d'attirer votre attention sur ce qui suit :

SUR LES CONDITIONS DANS LESQUELLES EST DÉBATTU LE PROJET DE CONSTITUTION

Le pouvoir juridique en URSS appartient au peuple. Par conséquent, le peuple doit être tenu au courant de toutes les opinions sur le projet de constitution ; et entre autres des opinions affirmant le projet insuffisant, partiellement ou totalement erroné, on même entièrement inadmissible.

Dans les conditions du débat, on prive pratiquement les citoyens de la possibilité d'exprimer ouvertement leur opinion.

L'habitude selon laquelle on ne discute pas, mais on ne fait qu'approuver est, cette fois, largement dépassée. L'approbation unanime du projet commença une dizaine de jours avant sa publication. Pendant près d'un mois, les journaux, les programmes de télévision et de radio ont débordé d'enthousiasme. On n'a publié aucune analyse politique, aucune remarque critique, aucune objection.

Pourtant, les citoyens soviétiques ont des remarques et des objections à faire. Mais où peuvent-ils les exprimer ? Et beaucoup se décideraient-ils à les exprimer à voix haute, alors que le projet est élaboré sous la direction du secrétaire général du CC du PCUS lui-même, approuvé par le comité central et le présidium du Soviet Suprême de l'URSS ; alors que sa publication est accompagnée de fanfares, que l'adoption même de la constitution prévue pour le 60e anniversaire d'Octobre, apparaît comme une sorte de jubilé ?

Beaucoup risqueraient-ils ouvertement de s'exprimer sur le fondement même de notre Etat, alors qu'on jette en prison, même pour des critiques sur des aspects mineurs de la vie quotidienne.

En conséquence, si vous voulez donner votre opinion réellement, de façon constructive, si vous voulez savoir sur le fond ce que pense le peuple et en obtenir des résultats utiles

Nous commençons aujourd'hui à reproduire les extraits d'une lettre au Bureau politique du PCUS, datée du 29 juin 1977, au moment même où le plus grand tapage publicitaire était organisé en URSS autour de la nouvelle constitution de Brejnev — alors que le projet de texte n'avait toujours pas été publié ! Douze dissidents, bravant la répression, ont signé de leur nom cette lettre : Viatcheslav Baklino, Tatiana Viélikapova, Einaida et Piotr Grigorenko, Orion Kvatchievski, Alexandre Lovout, Raïssa Lert, Valentin Tourtchine, Gleb Iakounine, Larissa Polonektova, Irina Kalioune et Rostislav Galieoukine. Leur lettre est parue dans les Cahiers Samizdat, publication clandestine où écrivent de nombreux dissidents de tendances diverses et qui

connaît, en dépit de la répression, une diffusion étendue. La traduction a été effectuée par le «Quotidien du Peuple».

Même si le point de vue dominant n'y est pas un point de vue de classe, cette lettre a le mérite d'opposer, avec courage, les déclarations pompeuses et hypocrites de la Constitution de Brejnev à la réalité de l'oppression fasciste et de l'exploitation telles que la vivent des millions de Soviétiques.

Derrière chaque article de la Constitution de Brejnev, les auteurs mettent à nu le vrai visage et la pratique fasciste des nouveaux bourgeois du Kremlin — la «nouvelle noblesse» comme ils l'appellent, par référence explicite à l'époque de l'autocratie tsariste.

pouvoir en parlant de «pouvoir du peuple». Dans le monde, il y a des monarchies, des dictatures individuelles, des Etats théocratiques, pourquoi n'y aurait-il pas d'Etat où le pouvoir suprême appartiendrait à un groupe de leaders du parti ? Simple-ment il ne faut pas l'appeler démocratie.

La structure réelle du pouvoir en URSS et ses formes d'organisation sont volontairement camouflées. Dans le projet, nous voyons, à tous les niveaux, un pouvoir «sans chef», c'est-à-dire sans les organes du Parti qui s'imposent à la «tête» du pouvoir. Il est bien connu de tous les citoyens soviétiques que les candidats à la députation au Soviet sont désignés par le Parti. En conséquence, «le droit de poser une candidature à la députation» accordé non seulement aux organisations du PCUS mais aux autres organisations et collectifs de travailleurs est une pure fiction. Mais s'éclaire alors un phénomène qui n'est pas expliqué par la constitution : dans toutes les circonscriptions, il ne se présente qu'un seul candidat, et il recueille toujours 99,99 % ou 99,97 % des votes des électeurs. Si les citoyens ont seulement le droit d'«approuver», alors que c'est le PC qui élit les députés au Soviet, eh bien que ce soit dit ainsi dans la constitution. Les citoyens auront alors à décider s'ils approuvent ou non une telle constitution.

Les grandes déclarations, les ambiguïtés, la fausse propagande sont particulièrement remarquables dans le chapitre 7 : «Les droits fondamentaux, les libertés et les obligations des citoyens de l'URSS» Ils en arrivent à défendre uniquement les droits contre lesquels ils portent constamment atteinte. Il ne viendrait à l'idée de personne de proclamer dans une quelconque constitution le droit de l'homme à respirer, boire de l'eau, regarder le ciel etc... Cela ne signifie pas que l'homme a toujours la possibilité de respirer ou de regarder le ciel. Mais, personne, jamais, ne lui reniera le droit de le faire.



L'adoption de la nouvelle constitution de Brejnev par le Congrès.

au peuple, vous devez avant tout prendre des mesures d'urgence pour garantir un débat réellement libre du projet de constitution.

En conséquence, si une nouvelle constitution est nécessaire, elle l'est en tant que réelle constitution défendant clairement et sans contestation les droits du citoyen, lui garantissant les droits démocratiques et le défendant de l'arbitraire de l'Etat bureaucratique.

Disons-le, en bref, le projet de constitution ne répond pas à ces exigences.

LES TARES FONDAMENTALES DU PROJET DE CONSTITUTION

Nous comprenons qu'élaborer une constitution satisfaisant tout le monde est impossible. Cependant une chose est le mécontentement de citoyens isolés ou même de groupes représentatifs de la population, une chose est le vice fondamental du principe même qui sous-tend le projet. Ces vices fondamentaux sont les suivants :

- 1) le caractère de propagande du projet
2) l'imbrication de la constitution et du programme du parti.
3) l'absence de clarté, la formation confuse qui exclut toute interprétation unifiée.

Voyons ces vices de plus près.
1) Le projet de constitution, comme on peut le comprendre en l'étudiant attentivement, ambitionne de légaliser la situation actuelle dans l'Etat. Les auteurs du projet, dans ce but, se sont efforcés de présenter la situation avec le plus d'attraits possibles, pour passer sous silence ou masquer les aspects négatifs de nos conditions de vie (que connaissent fort bien les législateurs eux-mêmes) et faire ressortir unilatéralement les aspects positifs (ou ceux qui sont présentés comme tels). Une telle retouche de la loi fondamentale de l'Etat est dangereuse pour la société elle empêche les citoyens de voir clairement la réalité, de prendre part consciemment au développement de la société. En bref, la propagande et la

publicité ne doivent pas être présentes dans un projet de constitution. Il existe pour cela une autre littérature.

2) Le deuxième vice découle du premier : désirant faire une constitution plus «élégante» les auteurs ont mélangé la constitution avec le programme du parti. Le programme du parti est accepté (en tout cas, c'est son intention) seulement par les gens qui le reconnaissent. La constitution, elle, est écrite pour tous les citoyens du pays et non seulement pour les membres du parti. Pour beaucoup, les buts déclarés du parti n'apparaissent pas attrayants ni même admissibles : on ne peut pas ne pas tenir compte de cette réalité.

3) Ce point mérite un examen détaillé, chapitre par chapitre, article par article. La confusion, les contradictions commencent dès les premiers chapitres.

LE POUVOIR DU PEUPLE : UNE PURE FICTION

Ainsi au chapitre 2, on

affirme «tout le pouvoir en URSS appartient au peuple» et au chapitre 6 on dit : «La force qui guide et dirige la société soviétique, le noyau de son système politique... C'est le Parti communiste d'Union soviétique». Il «définit la ligne générale de développement de la société, la ligne politique intérieure et extérieure de l'URSS, dirige la grande activité édicatrice du peuple soviétique...» (souligné par nous, Samizdat). Que reste-t-il après cela du pouvoir du peuple ?

Ce chapitre 6 reflète la situation réelle du pays : le pouvoir n'appartient ni au peuple, ni à ses organes élus, mais au parti, plus précisément au Bureau politique du CC du PCUS. Et le chapitre 2 n'est là que pour la propagande... Exigeant la clarté, nous exigeons essentiellement une chose : si, dans le pays, la loi donne le pouvoir suprême au Bureau politique du CC du PCUS, eh bien, que ce soit dit dans la constitution. Et cela sans tentative aucune de couvrir, de protéger le caractère «partidocratique» du

Demain : suite du samizdat

A STRASBOURG 37^e CONGRES DE LA FÉDÉRATION MÉTALLURGIE CFDT

C'est jeudi à Strasbourg que s'ouvre le 37^e Congrès de la fédération générale de la Métallurgie (FGM) de la CFDT. Il sera clos dans la journée de dimanche. Le précédent Congrès on s'en souvient, s'était déroulé à Grenoble, en 1974.

C'est un Congrès important : la fédération métallurgie, la plus grosse fédération de la CFDT, regroupe des travailleurs de très nombreuses branches industrielles clefs : la sidérurgie, la réparation navale, l'automobile, les industries de constructions électriques (Thomson, CGE), l'électro-mécanique (Alstom) l'aéronautique, l'aérospatiale, pour n'en citer que quelques unes.

Ce Congrès s'ouvre en outre dans un contexte où les travailleurs de ces secteurs, depuis 74 (date du dernier Congrès à Grenoble) ont eu et ont actuellement à faire face de manière très importante, aux conséquences de la « crise » capitaliste. Ce sont les restructurations avec leurs cortèges de milliers de licenciements, pour les uns, l'extension du chômage partiel, des cadences, des accidents du travail, le blocage des salaires, pour les autres : c'est la sidérurgie c'est l'aéronautique. Les patrons de la réparation navale s'approprient eux-mêmes à licencier 1 ouvrier sur trois ! Jusqu'au secteur de l'automobile : Berliet et Saviem annonceront vendredi 2 000 licenciements !

75 - 76 - 77 : ce sont aussi les luttes qu'ont en-



Une assemblée générale à Lip

gagées les travailleurs de ces secteurs. Le bilan de ces luttes, de leur déroulement, de l'activité de la fédération, au cours de celles-ci, de la façon dont elle les a pris en charge, tout cela ne manquera pas d'être débattu et de constituer une partie importante des discussions de ce Congrès.

Celui-ci s'ouvre en outre à quatre mois des échéances électorales de 1978. La question de ce que le rapport d'orientation appelle « l'alternative de la gauche » constituera une partie importante de ce

Congrès, notamment à propos de la question des nationalisations qui concernent pour l'essentiel des groupes de la métallurgie (ainsi la CGE, St Gobain, PUK, Thomson Brandt, Pont à Mousson). Les travailleurs de Renault qui seront présents au Congrès auront des choses à dire à ce sujet. La question de l'attitude des partis de gauche par rapport aux luttes notamment sur l'emploi (Lip, sidérurgie) devrait être aussi au centre des débats.

Un autre point important qui sera abordé à ce

Congrès sera celui des structures, intitulé dans le rapport d'orientation « les moyens de notre action syndicale ». Les débats porteront entre autre sur le rôle de la section syndicale dans les luttes, le rôle du syndicat ainsi que celui des « inters » (organisme regroupant les sections syndicales d'un même établissement), du conseil fédéral, et du rôle qu'ont joué ces derniers organismes durant ces trois ans dans la prise en charge de l'action syndicale.

Richard FEUILLET

Les inspecteurs du travail en grève le 24

NON AUX INTERDITS PROFESSIONNELS

A l'appel des syndicats CGT et CFDT, les inspecteurs du travail sont en grève le 24 novembre. Leur principale revendication est l'arrêt des poursuites engagées contre plusieurs d'entre eux qui avaient refusé le licenciement de délégués syndicaux.

« Le ministre ne se contente plus de brimades, il réprime et licencie :

— Au printemps dernier, il licencie Stephan, contrôleur stagiaire à Lyon.

— Il menace de sanctions disciplinaires Roger Montcharmont, inspecteur du travail à Nice, car celui-ci ose se rendre « suspect » au patronat gangrené de Nice.

— Il inflige un blâme avec inscription au dossier d'Antoine Bard, inspecteur du travail de Nanterre qui a osé indiquer les motifs

d'une de ses décisions faisant l'objet d'un recours.

— Sollicité pour assurer la sécurité de Mme Reverdy, inspecteur du travail à Aulnay-sous-Bois, menacée de sévices physiques par plus de 200 télégrammes émanant des commandos CFT de Citroën, à la suite de son refus d'autoriser le licenciement d'un délégué CGT, M. Beullac répond par l'envoi d'une inspection générale... non chez Citroën, mais chez Mme Reverdy, au motif que « lorsqu'on en arrive à un tel degré d'incompréhension... ».

Coincidence curieuse : la campagne de télégrammes menaçants, un moment interrompue, a bizarrement repris du jour où le ministre a fait connaître l'énergie de sa protection !

« Qu'un contrôleur ou un

inspecteur du travail se heurte à la résistance du patronat, et il devient immédiatement suspect à M. Beullac et à son inspection générale.

(...) Les agents exigent que leur soient maintenues leur indépendance et leurs garanties statutaires. Là où on laisse la porte ouverte aux pressions patronales, cesse la liberté des fonctionnaires. C'est le cas à l'Inspection du Travail. C'est le cas dans les

services chargés de distribuer les subventions directes ou indirectes du patronat. Ce sera le cas demain pour le personnel de l'Aide publique si on le place sous la coupe de l'Assedic, ou pour tous ceux qui devront affronter les chambres de Commerce que l'on substitue progressivement à l'ANPE.

(...) Les personnels du Ministère du Travail ne laisseront pas s'instaurer un régime d'interdits professionnels en France. »

Le Quotidien du Peuple
Adresse Postale BP 225 75 924 Paris Cédex 19
Crédit Lyonnais Agence ZU 470, compte N° 7713 J
Directeur de Publication : Y. Chevet
Imprimé par IPCC - Paris
Distribué par les NMPP
Commission Paritaire : 56 942

Plate-forme régionale PTT (Evreux) :

ÇA PATAUGE !

Mercredi 23, les 24 postiers de la plate-forme régionale d'Evreux se sont mis en grève. Ce centre avait été créé en 74 pour court-circuiter la grève des centres de tri parisiens. Ce mouvement de grève lancé par 5 d'entre eux a été suivi par le reste des effectifs. Ces 5 préposés travaillent en voie 24 à la SNCF. Quelles que soient les conditions atmosphériques, ils doivent vider les wagons et trier les sacs qu'ils contiennent. Aucune structure de travail, aucun abri. Cette voie 24 dessert aussi tous les gros usagers d'Evreux : machines agricoles, bestiaux, etc... Résultat : postiers trempés, sacs détrempés, paquets

super-détrempés.

D'autre part, le centre de tri paquets, qui réceptionne une partie des sacs triés, soutient le mouvement.

Pour l'instant, 15 wagons sur voie 24 sont en souffrance. Usagers, cette grève vous concerne. L'administration fait porter aux postiers les conséquences de son laisser-aller. Les revendications sont : travailler sous une voie abritée, afin que ni les postiers ni les sacs ne soient trempés, pause d'un quart d'heure par vacation, local de repos et sanitaires sur place.

Correspondant
Postiers d'Evreux

A propos d'une enquête du *Matin* sur les syndicats, Protestation du syndicat Betor-Pub CFDT

Les 27 et 28 octobre 1977, *Le Matin* publiait une enquête Louis Harris-France sur les adhérents de la CGT et de la CFDT. Le syndicat Betor Pub CFDT s'étonne, dans une lettre ouverte à la direction du *Matin*, sur « la publication des données obtenues et présentées, à (ses) yeux, dans des conditions discutables ». Nous publions ci-dessous des extraits de cette lettre ouverte :

« Paris, le 18 novembre 1977
LETTRE OUVERTE À LA DIRECTION
DU MATIN DE PARIS

« Monsieur le Directeur,
(...) Tout analyste ou statisticien sérieux sait que les effectifs de syndiqués interrogés (environ 250 pour la CGT et une centaine pour la CFDT) sont insuffisants pour qu'on puisse se livrer sans risque à des analyses détaillées.

« Toute personne attachée à la clarté de l'information ne peut comprendre que ces effectifs n'aient pas été indiqués clairement aux lecteurs, dont beaucoup — sur la base d'une lecture superficielle — ont pu croire qu'il s'agissait là d'une étude portant sur 3 000 syndiqués.

« D'autre part, et quoi qu'aie affirmé le commentaire du *Matin*, cette enquête comporte des questions d'actualité : comment appeler autrement, dans une période d'incertitude politique, les « cotes de sympathie » des leaders de la gauche ou les intentions de vote ? Ce point a d'autant plus d'importance que cinq semaines, cruciales pour la gauche et pour l'ensemble des syndiqués, séparent l'enquête initiale de la publication de votre analyse secondaire.

« Dès le 27 octobre, la section SOFRES de notre syndicat vous avait fait part de ses remarques sur ces deux points. Vous avez choisi de lui répondre le 31 octobre sur un ton ironique — curieusement sur un papier à en-tête du Nouvel Observateur — en l'assurant qu'elle « défendait des positions faussées » (sic), que « l'actualité ne jouait aucun rôle important dans ce sondage en profondeur » (sic), « qu'un échantillon de 250 CGT et d'un peu plus d'une centaine de syndiqués CFDT apportait, même si la précision est moins grande, des informations importantes » (sic). Vous affectiez, enfin, de douter de l'aptitude professionnelle des membres de cette section syndicale, un peu comme EDF conteste la compétence des scientifiques qui ne pensent pas comme elle en matière nucléaire !

« (...) En aucun cas, l'intérêt d'une information ne peut en masquer la fragilité. Ce n'est pas, semble-t-il, votre sentiment, et ce défaut de rigueur nous paraît profondément regrettable, pour un journal qui se réclame de la gauche. (...)

Syndicat Betor Pub CFDT

LUTTES OUVRIERES

Nouvelles de Franche Comté

Le ministère du travail autorise 42 licenciements près de Belfort

Alors que l'inspecteur du travail avait refusé les 42 licenciements de l'entreprise URBSIM à Delle, le ministre a encouragé la direction (Suisse) à effectuer ces licenciements : «Une nécessité vitale pour réussir le plan de redressement». L'entreprise comprend 1 100 salariés.

Repression à Rhône Poulenc textiles Besançon

Une nouvelle fois, la direction menace un délégué de licenciement: M. Lamberty serait responsable selon elle, d'une panne d'enzimage à l'atelier d'étirage. Son syndicat CGT va-t-il mobiliser les travailleurs contre cette répression, ou bien capituler comme il l'a fait il y a quelques mois lorsqu'il s'agissait d'imposer la réintégration d'un autre délégué CGT menacé lui aussi.

Contre les 148 licenciements les travailleurs de Michler se mobilisent

L'entreprise Michler (1 millier de travailleurs) a son siège à Besançon, et possède 3 autres usines en Haute Saône, sans compter les usines appartenant au même holding Equibat. On fabrique surtout des fermetures, et l'activité y est très sensible à la crise du bâtiment. C'est d'ailleurs le prétexte des licenciements qui portent sur différentes catégories de personnel et frappent diversement les usines. La direction prévoit d'abord de supprimer 35 contrats temporaires, de mettre en préretraite 13 personnes, et de licencier purement et simplement 54 salariés, dans un premier temps, dispersés entre les usines, le siège et les réseaux de montage. La direction espère bien ainsi éviter une riposte unie. C'est une riposte unie que les militants CFDT organisent, malgré tous ces obstacles et malgré une faible syndicalisation dans les usines de Haute Saône.

Pas de hiérarchie dans la prime

A l'usine Bost, (groupe Peugeot), la grève victorieuse de décembre 75 avait abouti à l'obtention d'une prime de fin d'année égale pour tous, de 500 F à l'époque. Cette année, la direction de cette usine d'outillage qui vient de passer sous le contrôle de Peugeot entend revenir sur cet acquis et, de la répartir «pour ne pas défavoriser les cadres et les agents de maîtrise». Ce qui voudrait dire par exemple que 15 cadres se partageraient 5 millions, tandis que les 12 millions restants seraient partagés entre les 230 autres salariés : une hiérarchie de 1 à 10. Voilà qui satisfait un Charpentier et sa CGC, mais nullement les travailleurs avec leur syndicat CFDT.

En appel nouveau procès contre les paysans

A Besançon, mercredi 24 l'affaire de Dompierre les Tilleuls. Mobilisation contre les ventes d'herbe à des prix spéculatifs. Vendredi 29, c'est le résultat du jugement de l'affaire de la Fragneuse, qui oppose des cumulards à un fermier soutenu par les Paysans Travailleurs et d'autres organisations syndicales.

Euromarché (Porte d'Ivry - Paris 13^e) :

UN MILITANT CFDT VIOLEMMENT AGRESSÉ PAR DES NERVIS

Le 17 novembre, les employés du magasin Euromarché Masséna dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, étaient appelés à élire leurs représentants au comité d'entreprise. Le résultat de ce vote donnait 50 % des voix à la jeune section syndicale CFDT, créée en 1974, ce qui lui permettait d'obtenir 2 sièges sur 4, les deux autres revenant à FO. Le lendemain du vote, le vendredi 18, un délégué CFDT se rendait au bureau de la direction pour lui réclamer, comme cela était son droit, le procès-verbal de cette élection. C'était le refus. Le délégué avait à peine réitéré sa demande que la direction faisait appel cette fois à trois vigiles d'une société privée, embauchés par elle depuis quelque temps. Les choses se passaient alors très vite: le délégué CFDT était frappé violemment à la tête, aux bras, au thorax et dans le dos. Un des vigiles lui prenait ses documents syndicaux. Arrivant à s'échapper, ce délégué était alors conduit à l'hôpital de la Salpêtrière. Pour l'instant, cette agression se solde pour lui par un arrêt de travail de dix jours.

C'est il y a huit mois que la direction de l'Euromarché décidait de se payer les services de trois vigiles, auprès d'une société privée dont curieusement on ne connaît toujours pas le nom !

Le rôle de ces vigiles : «protéger les caissières contre les risques de hold up», commis notamment par les jeunes... ainsi que contre «les gens qui s'emportent» à cause d'attentes trop longues aux caisses ! Une curieuse façon de pallier au manque de personnel et à la charge toujours croissante des caissières et vendeuses ! Les vigiles ayant agressé le militant syndical CFDT eux, sont

chargés d'intervenir... si les premiers n'arrivent pas à bout d'éventuels voleurs. Ce qui s'est produit il y a quelques temps : un jeune comme par hasard était violemment frappé, lui et sa mère étant accusés faussement de vols !

La chasse aux jeunes, telle semble être une des spécialités de ces gardiens tout à fait spéciaux. Mais aussi la chasse aux syndicalistes comme on vient de la voir. Tout avait été d'ailleurs fait avant et pendant les élections pour casser l'influence de la CFDT.

Un mois avant les élections une section FO était mise en place par la direction. Plusieurs ré-

flexions entendues dernièrement font même état de pressions diverses exercées sur les employés du magasin : menaces de suppression d'éventuelles promotions, menaces de bloquer certains prêts du Comité d'entreprise à certaines personnes, si elles ne votaient pas FO. On dit même qu'une dirigeante de FO est allée jusqu'à distribuer des bulletins FO dans le magasin.

Que la jeune section CFDT, malgré toutes ces pressions ait obtenue 50% des sièges est positif, surtout si l'on considère que de surcroît, le mouvement de syndicalisation est un fait assez récent dans le magasin.

C'est cette influence que la section CFDT a acquise et les actions qu'elle a commencées à mener notamment contre les mauvaises conditions de travail, que la direction veut briser !

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

La Société Nouvelle de distribution (ex Codéc) tel était le nom du magasin au départ, racheté en février 76, Euromarché. 180 employés y travaillent ; théoriquement, la plupart sont payés de 1 800 F à 2 500 F (ce qui est déjà peu)... à condition qu'ils fassent 40 heures hebdo-

madaires. 70 % des emplois (100 % des caissières) sont des emplois à temps partiels. Beaucoup d'employés sont en outre embauchés avec des contrats à durée limitée. Être employé à temps partiel signifie travailler 33 heures par semaine. La première conséquence est que la paye, dans les faits tourne autour de 1 600 F, soit une somme inférieure au SMIC. Ensuite, les heures effectuées de nuit (*«nocturne»* jusqu'à 22 heures) ne sont pas majorées car n'étant pas effectuées au-delà de 40 heures ! Il est en outre courant que la période d'essai d'un mois soit prolongée d'un deuxième et troisième mois, ce qui permet de payer des salaires encore plus bas... avec le cas toujours d'un licenciement au bout du compte pour *«incapacité»*. Les licenciements sont d'ailleurs nombreux (20 % de rotation du personnel) et s'effectuent pour un oui pour un non... La direction joue bien évidemment sur le taux de chômage important du 13^e arrondissement d'où vient l'essentiel du personnel. Le motif le plus fréquemment utilisé pour licencier est celui de la *«déficience professionnelle»*, un terme flou à souhait.

Qu'une caissière tape deux ou trois francs en trop, que le détraquement d'une caisse enregistreuse aboutisse à des mêmes conséquences, qu'une erreur d'écriture soit faite dans une vente importante (télévision), tout cela peut être considéré comme de la *«déficience professionnelle»* : on peut même être licencié pour *«mauvais caractère»* ou plus simplement pour *«avoir montré son caractère»* autrement dit pour s'être révolté un tant soi peu !

Euromarché, en rachetant Codéc a bien entendu supprimé les avantages, (jusqu'au droit de boire son café à l'extérieur) contenus dans la convention collective de Codéc et dont bénéficiaient les employés. ceux-ci maintenant dépendent comme il se doit de la convention collective Euromarché mis à part plusieurs avantages (notamment sur la question de la grille des salaires)

C'est justement contre tout cela que se bat la section CFDT. Son action a permis par exemple l'attribution d'une salle de repos pour les employés, pendant le temps de pause et le temps complet repos lui-même qui était bien souvent réduit quand il n'était pas inexistant !

Dehors les vigiles ! Défendons les libertés syndicales !

R. FEUILLET

Foullon (Paris 20^e)

3^e LICENCIEMENT RÉPRESSIF

La direction de Foullon, une grosse boîte de chocolats et confiseries dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, veut licencier une ouvrière africaine. Motif : elle a refusé de balayer les ateliers et de nettoyer les WC !

En réalité, ce travail ne faisait pas partie de son contrat. Il faut chercher les causes ailleurs «C'est le troisième licenciement depuis la grève du mois de mai», nous dit une syndicaliste CFDT. Depuis cette grève, longue de 3 semaines, la première à Foullon, la direction cherche tous les prétextes pour licencier, surtout les ouvriers combattifs pendant cette lutte. L'ouvrière menacée de licenciement avait trois ans de boîte. Le patron veut lui donner 2 mois de préavis et la faire partir tout de suite. Depuis quelques mois, l'embauche des travailleurs immigrés est particulièrement sélective : quant un Noir se présente, on lui dit qu'il n'y a pas de travail. Par contre, la direction fait rentrer des fantômes du



Laos et du Cambodge par dizaines ! Foullon applique donc à fond les mesures Stoléro.

Pour l'instant, l'ouvrière

n'a pas encore reçu sa lettre de licenciement. Les travailleurs restent vigilants.

Corr. Paris 20^e

IMPRIMERIE SUD ARTS GRAPHIQUES OCCUPÉE

Depuis le 17 octobre, les ouvriers de l'imprimerie Sud Arts Graphiques occupent, contre la fermeture. Depuis cette date, aucune proposition sé-

rieuse n'a été faite. Les clients prennent leurs dispositions pour faire effectuer leurs travaux ailleurs. Les ouvriers refusent que la SAG vienne s'ajouter à la longue liste des imprimeries fermées ces dernières années.

RASSEMBLEMENT COMMUNISTE



à l'appel du Parti Communiste Révolutionnaire marxiste-léniniste
et de l'Union Communiste de la Jeunesse Révolutionnaire

Dimanche 27 novembre

**14 h - Salles de la Mutualité
(Métro Maubert-Mutualité)**

Que faire pour 78 ?

6 débats

Quel est le véritable projet du PCF ?

Le programme commun a été présenté depuis des années par les partis de gauche comme la seule perspective pour les travailleurs. Aujourd'hui la rupture de l'Union de la gauche a fait apparaître 2 projets politiques différents :

Le projet du PS est clair. Celui-ci a déjà montré par le passé qu'il était prêt à gérer loyalement les affaires de la bourgeoisie, et en Allemagne ou au Portugal les sociaux-démocrates au gouvernement en fournissent chaque jour la preuve. Le PCF le dit lui-même : il ne propose pas le socialisme. Mais est-il prêt à gérer loyalement les affaires de la bourgeoisie, s'est-il transformé en un parti social démocrate, ou a-t-il un projet spécifique de capitalisme d'Etat ?

Comment le PCF compte-t-il mettre en place son projet ? Telles sont quelques unes des questions qui seront débattues au cours de ce forum auquel participeront des travailleurs des entreprises nationalisées, des syndicalistes, des anciens membres du PCF qui ont connu les années 44-47 quand le PCF était au gouvernement.

Quelle base d'unité pour 78 ?

Dans 4 mois : les élections législatives. Ces élections sont importantes, non parce que les élections pourraient changer quoi que ce soit à l'exploitation et à l'oppression capitaliste mais parce qu'en 78 face à la faillite de la droite et à la désunion de la gauche une nouvelle bataille politique est ouverte. Les élections ne résoudre rien, les travailleurs ne peuvent compter que sur leurs

propres forces ! Mais comment organiser la riposte face aux fausses solutions que préparent les partis bourgeois pour l'après 78 et sur quelles bases ? Des ouvriers syndicalistes, des paysans, des écologistes, des représentants des groupes femmes participeront à ce forum.

Quel projet socialiste pour la France ?

Le socialisme est une idée neuve, plus que jamais à l'ordre du jour. Le mot a été galvaudé, corrompu, trahi. Mais la perspective de la société socialiste est inscrite, dès aujourd'hui, dans les luttes de la classe ouvrière, dans ses aspirations profondes. La nécessité se fait jour d'opposer aux solutions capitalistes de gauche ou de droite, un projet d'ensemble d'une société radicalement différente, socialiste. La nécessité, dès maintenant, de préciser ce projet. C'est sur la base de ces aspirations que le 1^{er} mai dernier, notre Parti a proposé, dans le Manifeste pour le Socialisme les grands traits du projet socialiste pour la France.

Depuis lors, le débat n'a cessé de se poursuivre et de s'enrichir.

C'est ce débat que nous entendons poursuivre au rassemblement sur les questions clés : comment, dans la situation spécifique de notre pays, s'organiser dans tous les domaines, le pouvoir de la classe ouvrière ? A quelles conditions ? Quelles leçons tirer de la restauration du capitalisme en URSS pour se préparer dès maintenant à prévenir ce danger ? Comment combiner centralisation du pouvoir et démocratie prolétarienne la plus large ? Quel sera le rôle du Parti communiste

dans la lutte pour consolider le pouvoir de la classe ouvrière et édifier le socialisme ? Quel type de rapports il entretiendra avec les masses ? Quelles profondes transformations économiques devront être mises en œuvre par le pouvoir socialiste ?

Français-immigrés une seule classe ouvrière

Avec les mesures Stoléru la bourgeoisie veut chasser les travailleurs immigrés, développer la répression contre eux. Après les manifestations contre les mesures Stoléru, comment poursuivre la riposte ?

Face à l'immigration que proposent les partis de gauche ? Quelle est la pratique de ces partis dans les municipalités qu'ils dirigent ? Quelle a été l'attitude du PCF et du PS dans les luttes des travailleurs immigrés : foyers SONACOTRA, lutte de Pellet Nanterre ?

Comment construire l'unité révolutionnaire des travailleurs français et immigrés ? Dans la France socialiste de demain les travailleurs immigrés partie intégrante de la classe ouvrière participeront à la direction des affaires du pays.

Tels seront les thèmes qui seront abordés dans ce débat avec la participation de militants des foyers SONACOTRA, des syndicalistes CGT et CFDT, des militants des Comités unitaires français immigrés...

Où en est la situation internationale ?

Le combat pour la révolution dans notre pays est indissociablement lié au combat du prolétariat et des peuples du monde.

L'enjeu de ce débat, c'est d'abord de mettre en

lumière les fondements léninistes indispensables pour comprendre la situation internationale : quels sont les caractères de notre époque ? Quelles contradictions fondamentales en sont le moteur ? Quelles sont les composantes de la révolution prolétarienne à l'échelle mondiale ?

Ces données de base doivent nous aider, en partant des faits, à éclairer et à comprendre, en rejetant tout subjectivisme et tout dogmatisme, la situation concrète au plan international, aujourd'hui, et dans son développement historique, depuis la deuxième guerre mondiale. Où en est aujourd'hui après l'apparition du révisionnisme moderne, le mouvement de libération nationale, aujourd'hui ? Quels changements a provoqué l'apparition du social-impérialisme ? Qu'en est-il du mouvement des pays du Tiers Monde ? Comment délimiter les forces politiques du monde actuel ? En quoi la théorie de la division du monde en trois mondes peut être comprise comme la synthèse, aujourd'hui, des rapports de classes et du développement des contradictions fondamentales ?

Qu'est ce que l'euro-révisionnisme ?

Pour caractériser actuellement plus précisément le projet du PCF, mais aussi pour apprécier la situation de la lutte des classes dans les pays d'Europe du Sud, il faut apprécier où en sont les différents partis révisionnistes. Quels sont leurs projets politiques, leurs tactiques pour arriver au pouvoir ? Est-ce que le PCI de Berlinguer, le PC espagnol de Carrillo et le PCF auraient en commun une ligne révisionniste «originale» ? Qu'est-ce qui les unit ? Qu'est-ce qui les divise ? Quels sont leurs liens avec le social-impérialisme soviétique ? La tactique putschiste de Cunhal était-elle un cas particulier ?

Des militants révolutionnaires d'Italie et d'Espagne participeront au débat et y apporteront leur expérience directe. De même que des journalistes français et étrangers.

Il se prépare

Dans la banlieue Sud de Paris

Pour nous, ce rassemblement est un temps fort de la réflexion, de notre activité propagandiste, de notre capacité de propositions. C'est pourquoi nous avons choisi de centrer notre stand sur quatre de nos axes de travail. Les camarades des CTA de Créteil et de Melun viendront avec de nombreux postiers et témoigneront par leurs panneaux des luttes qui se mènent avec eux dans leur section syndicale.

La cellule de Vitry dénonce la gestion «démocratique» des révisionnistes. Le PCF fait en effet de cette municipalité une de ses vitrines. Il vient de désigner Marcel Rosette, ancien maire, comme président de l'assemblée de ses élus, pour théoriser ce qu'il appelle aujourd'hui «l'autogestion municipale». Nous apporterons le point de vue de nombreux travailleurs sur la question des logements, des saisies, de la culture, des immigrés, etc.

Les camarades de la faculté d'Orsay expliqueront également à quoi correspond cette gestion «sociale» du PCF et de la façon dont agissent ses nouveaux cadres, qu'il nous présente comme «les porteurs de l'avenir de la société».

Les cellules de Sainte-Geneviève et de Massy rendront compte du soutien que les communistes apportent depuis le début aux travailleurs en lutte des foyers Sonacotra de la région. Ils réaffirmeront l'importance de l'unité de la classe ouvrière, Français-Immigrés, pour la Révolution.

Dans les Bouches-du-Rhône

La Fédération des Bouches-du-Rhône tiendra un stand sur les thèmes suivants : «Marseille-Fos : 2 aspects de l'impérialisme français» - «La politique des municipalités de gauche dans la région». Plusieurs cellules présenteront le travail des communistes aujourd'hui : cellule d'entreprise de la CFEN, cellule Martigues-Solmer, une cellule de Marseille...

A partir des débats que nous avons avec les travailleurs dans les entreprises et les cités ouvrières, plusieurs interventions sont préparées pour les débats.

D'autre part, l'UCJR-Marseille présentera le travail développé sur la cité Bassens, cité où vivent de nombreuses familles immigrées, et les problèmes auxquels les jeunes se trouvent confrontés sur le quartier.

● TÉMOIGNAGES :

des syndicalistes, des paysans, des travailleurs immigrés, des écologistes, des femmes accusent le capitalisme et tracent les perspectives de lutte pour 78 et l'après 78

Intervention centrale du Parti Communiste Révolutionnaire

SOUTIEN AUX LUTTES DES PEUPLES DU MONDE

- CHINE - l'expérience de Tacking : en marche vers le communisme
- Témoignages sur la lutte des DISSIDENTS EN URSS.
- Les luttes de Libération Nationale :
- EN AFRIQUE AUSTRALE
- EN PALESTINE
- La lutte des peuples d'AMERIQUE LATINE contre les dictatures fascistes

Musique et chants

Troupe et orchestre arabe
L'atelier populaire de chansons

Stands

Des fédérations du PCRml
Stands anti-impérialistes et de nombreuses organisations

Montages diapos

Crèche

Fawzi Al Aïedy : la nouvelle chanson arabe

Dans le monde arabe le chant est la forme la plus apte à toucher un vaste public. Mais il y a une chanson arabe démobilisatrice, sorte de complaisance à la somnolence, reprise indéfiniment comme une sorte de compensation pour oublier les conditions de vie. Avec l'indépendance, la lutte des palestiniens, une autre chanson arabe est en train de naître progressiste et révolutionnaire. C'est dans ce courant que Fawzi trouve sa place.

Il est parti de la musique traditionnelle irakienne (les «maqamats») et chante avec le «oud» (sorte de luth). «Là j'ai été influencé par la France dit-il, par ces chanteurs qui se produisent seuls avec une guitare. Chez nous le chanteur arabe est toujours accompagné par tout un orchestre. Il ne chante pas seul. Moi je chante seul avec un oud dont les cordes sont doublées ce qui augmente leur puissance et leur vibration. Mais c'est le contenu qui

compte».

Et le contenu chez Fawzdi ce sont les poètes arabes progressistes, c'est l'expression des luttes des peuples arabes et des travailleurs en exil. Car par la force des choses Fawzdi al Aïedy est devenu un chanteur exilé, sinon de l'exil. Venu à Paris pour travailler le hautbois, il y est depuis 7 ans. Dans son pays l'Irak, sa musique est connue mais censurée à la radio car il chante Bagdad ville des mille et une nuits mais surtout "le peuple

laborieux enraciné à sa terre. Sa musique et ses chansons qui éveillent l'intérêt passionné de la jeunesse répondent à l'éveil des peuples du Tiers Monde. Comme il le dit dans la chanson : «Être arabe aujourd'hui» :

«Je sais que je ne suis pas prince de Nadje ou roi de Babyfone

«Je ne suis pas un prophète qui marche sur l'eau

Je sais que je suis un homme comme des milliers de pauvres gens».

Un parfum (de socialisme) si discret

Le candidat socialiste dans la circonscription de Guebwiller, dans le Haut-Rhin, compte financer sa campagne électorale en organisant la vente de calendriers parfumés à la rose. Ils concurrenceront un autre calendrier, non parfumé celui-là, destiné à subventionner le candidat RPR ; ainsi les travailleurs de Guebwiller n'auront plus à se pencher sur les arguments et les propositions de ceux qui sollicitent leurs suffrages, ils n'auront qu'à flairer pour savoir lequel d'entre eux se trouve le plus en odeur de socialisme.

Sollicitude suspecte

On entend beaucoup parler ces temps-ci des «droits des Français de l'étranger». Et en particulier, de leurs droits électoraux. Et de crainte que ces ressortissants de l'Etat français n'aient pas une conscience suffisante du mal que l'on se donne pour eux, le gouvernement a jugé bon de les en informer lui-même et individuellement. C'est ainsi que chacun d'eux a reçu à son domicile une lettre à en-tête du président de la République, et signée de sa main. Cette lettre énumérait les dispositions prises par Giscard en leur faveur et s'achevait sur l'assurance de la «considération» et de «l'affection» qu'il leur portait.

Malheureusement, beaucoup de ces ressortissants n'ont pas beaucoup apprécié cette manière assez lourde de drainer leurs suffrages. D'autant qu'ambassades et consulats avaient déjà commencé sur place une intense campagne de propagande allant dans le même sens. Une loi pour faciliter le vote des électeurs établis hors de France a été votée au printemps dernier, à la hâte, en fin de session, et c'est Giscard lui-même qui avait tenu à l'annoncer sur les ondes de «Radio-France international».

L'accord criminel

Dans sa fédération Rhône-Alpes, le MRG n'est pas content. Il a estimé que l'accord national sur les élections législatives conclu avec le PS sacrifie les intérêts du MRG «et demande au bureau national du mouvement d'agir auprès de la direction du PS pour obtenir un accord plus «équitable».

L'accord avait déjà été contesté récemment par les radicaux de gauche grenoblois, qui avaient décidé de passer outre et de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions relevant de leur influence.

Rupture au conseil municipal de Mâcon

Un conseiller municipal de Mâcon, membre du PS, élu sur une liste unique d'Union de la gauche, vient de donner sa démission. Bronchard — c'est le nom du conseiller — affirme qu'il a pour sa part «toujours été partisan d'une collaboration franche et loyale avec le parti communiste» et qu'en conséquence, la situation actuelle ne peut le satisfaire.

«Force est de constater que l'Union de la Gauche est brisée, écrit-il dans une lettre adressée au maire de la ville, lui aussi membre du PS. «Dans ces conditions, je considère trahie la confiance mise en nous par les électeurs au dernier scrutin municipal, où une liste d'Union de la Gauche a été portée à la mairie».

Ses collègues ne semblent pas comprendre ces scrupules d'un autre âge. Les différents qui opposent entre eux les partis de l'Union de la Gauche au niveau national n'entravent pas, ont-ils répondu, la bonne gestion des affaires. Et, n'est-ce pas, que faut-il de plus aux électeurs ?

Justice manipulatoire

Le juge Charette qui fut le premier à envoyer un patron en prison responsable d'un accident de travail a déclaré au cours d'une conférence de presse : «Le monde du travail se résume ainsi : seules comptent l'entreprise et sa santé. Les droits des travailleurs immigrés sont gommés, et les syndicats sont considérés comme des rassemblements d'agitateurs». Le syndicat de la Magistrature et le syndicat CFDT des services extérieurs du ministère du Travail et de l'Emploi qui organisaient cette conférence de presse ont ensuite présenté une brochure d'une trentaine de pages remplie d'exemples montrant comment le juge en général et les juges de la Cour d'Appel de Douai en particulier pratiquent «la manipulation des faits et de la loi en faveur des employeurs et au détriment des salariés».

Conférence de presse du CEDETIM

VIOLATION DU DROIT DE RÉUNION

● Deux cars de flics pour «protéger» la conférence de presse du CEDETIM sans compter les voitures banalisées, quelle sollicitude ! On ne savait pas le ministère de l'Intérieur si soucieux d'assurer la liberté d'expression. D'autant plus que cette conférence avait précisément pour but «de protester solennellement» contre cette «très grave atteinte aux libertés démocratiques» que constitue l'interdiction du meeting prévu pour mercredi soir. «Revient-on au temps de la guerre d'Algérie» devait demander le CEDETIM ?

«Veut-on nous empêcher d'informer ? Veut-on nous empêcher de contrer la propagande gouvernementale, complaisamment reprise par une partie de la presse et tendant à assimiler le Front Polisario à des terroristes ? Veut-on nous empêcher de démontrer la théorie des otages français et de montrer qu'il s'agit bien de prisonniers de guerre ? Veut-on nous empêcher de dénoncer la réforme de l'armée tendant à la remise à l'ordre du jour de troupes d'intervention, prêtes à l'intervention permanente à l'étranger ? Veut-on nous empêcher de dénoncer l'expulsion des travailleurs immigrés, l'oppression dans les «DOM-TOM» ? Nous multiplierons les meetings dans les prochains mois, nous allons éditer une brochure reprenant toutes les interventions qui auraient dûes être prononcées mercredi soir, en attendant la sortie d'un livre chez Maspéro au début de 78».

Au cours de la conférence de presse, le représentant de l'Association des Amis de la République Sahraouie dénonça la répression dont les initiatives de cette association sont victimes ; huit meetings interdits depuis le 10 mai de cette année ! Par ailleurs, l'Association est en mesure de confirmer que le matériel dont elle avait an-

noncé le départ par Trassail le 29 octobre se trouve bien en Mauritanie. «Le but du gouvernement français est de soutenir à bout de bras le régime mauritanien sur le point de s'effondrer car dans sa chute, il entraînerait aussi la dictature sénégalaise». Des Bréguet Atlantique et au moins un Mirage IV équipés de caméras puissantes, tentent de détecter les

Plusieurs centaines de CRS pour le bal des catherinettes

Le gouvernement a interdit le meeting sous prétexte de «risque grave de troubles à l'ordre public». Cela révélerait si on en croit la jurisprudence que sa police était dans l'incapacité d'assurer le calme en cas de trouble. Pourtant en passant devant la Mutualité on pouvait compter plus de 20 cars de CRS et de «mobiles». Pour protéger quoi ? Certes pas le meeting puisque les grilles de la grande salle étaient fermées ; peut-être alors le bal des Catherinette qui se tenait dans une salle latérale...

colonnes du Polisario dans le désert ; ce sont des cadres de l'armée française qui assurent l'instruction de l'armée mauritanienne ; la France est bel et bien engagée dans cette guerre et peu importe au gouvernement français qu'il n'y ait jamais eu de débat à l'Assemblée nationale sur cette question.

cat de la Magistrature, M^e Leclerc prit la parole au nom du Mouvement d'Action Judiciaire. Il commença par dénoncer l'expulsion de deux ouvriers de Renault Flins — un Marocain et un Mauritanien — accusés de faire de la propagande en faveur du Front Polisario. Arrestation brutale sans justification au

TEMOIGNAGE D'UN COOPERANT

La parole est ensuite donnée à un ancien coopérant au Maroc expulsé en mai 77 après avoir été arrêté sans mandat et avoir été transféré dans un centre de tortures ; dans cette situation, il avait pu constater la réelle solidarité existant entre le consulat français et les tortionnaires marocains. Il rappela comment certains de ses élèves avaient été enlevés par la police en plein lycée parce qu'ils étaient sympathisants du POLISARIO, «eux sont des otages d'un régime sanguinaire !»

L'ILLEGALITE DE L'INTERDICTION

Après la lecture du message de soutien du Syndi-

petit matin, embarquement à bord d'un avion sans destination connue et finalement expulsion vers la Mauritanie pour le Mauritanien, vers l'Algérie pour le Marocain... C'était le 29 octobre, ils ont tous les deux formellement nié avoir jamais milité pour qui que ce soit... M^e Leclerc devait ensuite montrer en quoi cette interdiction du meeting était parfaitement illégale et constituait «une grave atteinte aux droits garantis par la constitution».

En 1933, le conseil d'Etat apporta des limites extrêmement précises à la possibilité qu'a la police, d'interdire une réunion. A propos d'une réunion qui avait été interdite pour motif «de risque de trouble de l'ordre public», le conseil d'Etat déclara alors que cette mesure était illégale car elle ne peut être prise que si, de toute évidence, la police est dans l'impossibilité complète de faire respecter l'ordre, si elle est complètement dépassée par les événements. Ce qui n'était pas le cas mercredi soir. Et le prétexte de la manifestation d'extrême-droite ne pouvait même pas être évoqué, cette manifestation étant appelée pour un autre jour. Ces interdictions répétées de réunion et de manifestation révèlent qu'en ce qui concerne son intervention en Afrique du Nord, «la France se considère bel et bien en état de guerre».

Les interdictions ressemblent beaucoup à ce qui se faisait à l'époque de l'engagement français en Indochine, puis en Algérie. «Il n'est pas impossible que le conseil d'Etat annule cette interdiction, mais dans trois ans !» devait-il préciser.

En conclusion, l'avocat devait insister sur l'importance de la lutte pour la défense des libertés démocratiques. Sally N'Dongo, devait montrer ensuite, en quelques mots à quel point l'obligation de réserve faite aux travailleurs immigrés était à sens unique. Le mouvement de travailleurs sénégalais qu'il représente n'a pas le droit d'expression, en revanche, le PS sénégalais fait un travail propagandiste au grand jour en France sans être inquiété. Rien d'étonnant à cela quand on connaît les liens de Senghor (membre de l'internationale socialiste).

En conclusion, le CEDETIM annonça qu'il proposerait bientôt une campagne nationale contre l'impérialisme français.

François MARCHADIER

Les «propositions concrètes» du PR

VOYAGE A LA COUR DES MIRACLES

On les attendait ! Les voici : les propositions sur lesquelles la «majorité» espère développer sa campagne électorale sont parues. Soissons les a présentées comme devant servir à l'«unité des Français».

On y retrouve pêle-mêle une série de slogans affirmant «à chacun la propriété de son logement» (mais comment arrivera-t-on à ce beau résultat ?), un métier manuel à l'école (dans toutes les écoles, ou seulement celles qu'évitent les fils de bourgeois ?), la réforme du service militaire (quelle réforme ?), et le téléphone gratuit pour les personnes âgées. Un code de défense du consommateur, la retraite à la carte,

un fonds national pour le développement du sport, etc., etc.

Tout est à l'avenant. Inutile de chercher dans ces propositions alléchantes des têtes de chapitre car les chapitres manquent. Ce qui ne manque pas, par contre, ce sont les tentatives de récupération, mais elles sont bien maladroites. Le PR propose par exemple une «Charte nationale de l'écologie» assortie d'une «garde européenne de la mer pour lutter contre la pollution». Quant au contenu de la Charte, attendez les élections. On nous propose aussi «la participation des travailleurs à l'organisation de leurs ateliers», pâle

tentative de contrepoids aux conseils d'ateliers demandés par la CFDT ; «l'association des cadres à la décision dans l'entreprise» (ces messieurs n'ont donc pas assez de pouvoirs ?) et, détail savoureux, la «liberté pour les communes de gérer leurs affaires», ce qui revient à avouer qu'actuellement elles ne l'ont pas.

Ajoutée à ce fatras où domine l'ambiguïté, la proposition d'une «communauté des peuples libres» (mais de quels peuples parle-t-on ?) prétend faire lever notre enthousiasme. Il est peu probable qu'elle fasse lever des milliers d'adhérents.

Extradition de Klaus Croissant

MULTIPLÉS ATTEINTES AUX LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

● *Aucun réfugié politique ne peut plus se sentir en sécurité sur le territoire français*, déclarait Klaus Croissant en apprenant son extradition. En cédant aux exigences du gouvernement allemand, — et dans quelles conditions ! — le gouvernement français ne bafouait pas seulement le droit d'asile. Il s'en prenait aux droits de la défense, en faisant grief à Klaus Croissant d'avoir voulu remplir son devoir d'avocat. Il franchissait un pas supplémentaire dans l'amalgame entre droit commun et politique, en refusant de reconnaître ce statut à l'avocat de Baader.

Aujourd'hui, dans la foulée, les atteintes aux libertés démocratiques continuent : atteinte au droit de manifestation, par l'interdiction, notamment en Alsace, de toute manifestation de soutien ou de protestation contre cette extradition. Atteinte au droit d'expression, par l'interdiction d'un meeting de dénonciation de l'impérialisme français.

HABITUER A L'EXERCICE DE LA RÉPRESSION

Dans ce dernier cas, l'interdiction a été favorisée par toute une campagne d'information frelatée et d'intoxication contre la lutte du peuple sahraoui. Quand le gouvernement a jugé que le poison avait fait son effet, il en a profité pour lancer son interdiction. Une interdiction qui va bien au-delà de l'événement et qui crée un précédent. C'est là une vieille méthode qui a fait ses preuves depuis longtemps. Lorsqu'en 1974, Poniowski, alors ministre de l'Intérieur, inaugurait ses opérations coups de poing sous prétexte de lutter contre la criminalité, celles-ci se révélèrent bientôt particulièrement inefficaces du moins en ce qui concerne le but officiellement recherché. Mais elles eurent, pour le ministre, le mérite d'habituer la population à la pratique normale de la répression. Poniowski avouait alors que « les contrôles d'identité n'ont pas de fondements légaux ». Après plusieurs mois de ces pratiques, voilà ce contrôle institutionnalisé, légalisé. Les travailleurs immigrés, les jeunes, en font tous les jours l'expérience.

DES TENDANCES A LA JUSTICE DIRECTE

Dans le même temps, nous avons vu se multiplier les « bavures » policières. Qu'un « malfaiteur » soit abattu au cours d'une de ses opérations policières, cela s'inscrit naturellement

dans les « dures nécessités » du service, en toute impunité. Même quand il est prouvé que ce meurtre aurait facilement pu être évité, même quand le dit malfaiteur se trouvait déjà hors d'état de nuire. Et voici que des personnes en tout étrangères au délit sont elles aussi abattues, parce qu'elles ont eu la mauvaise chance de passer par là et qu'un flic surexcité s'est « trompé » de cible. Le meurtrier court toujours. Ainsi se développe en toute tranquillité une volonté délibérée de passer par dessus la justice, de permettre aux « forces de l'ordre » d'exercer une justice directe.

Ainsi l'appareil répressif français tend à constituer une catégorie à part de citoyens, entourés de suspicion, et contre laquelle tous les coups sont permis. Les immigrés, les jeunes, englobés dans cette catégorie par une presse aux ordres, sont les premiers à en faire les frais.

Contrôles, interpellations, expulsions : l'engrenage est simple.

Depuis quelques années, les expulsions de travailleurs étrangers, selon une procédure d'urgence qui se moque de tous les obstacles légaux, se sont multipliées. C'est ce qui est arrivé aux travailleurs des foyers Sonacotra, expulsés en vertu de cette procédure alors qu'ils faisaient la grève des loyers. C'est ce qui est arrivé aux travailleurs turcs de St Flour, exploités sans contrat et mis dehors par leur patron sans autre forme de procès le jour où celui-ci n'a plus eu besoin d'eux. Les militants basques réfugiés en France et assignés à résidence à l'île d'Yeu en octobre 76, à quelques jours de la visite en France du chef de l'Etat, n'avaient à répondre que du soupçon qui pesait sur eux de n'être pas favorable à cette visite. Ils ont dû, pour retrouver leur liberté, signer un engagement qui limitait leur droit de circulation à l'intérieur du territoire. Voilà encore une liberté démocratique bien entamée.

UNE RÉPRESSION «PREVENTIVE»

Les droits syndicaux et le droit de grève sont particulièrement visés dans cette politique : l'affaire des comités de soldats a servi de prétexte au gouvernement à une répression anti-syndicale de grande envergure : mise en fiche, perquisition de locaux, arrestation de militants syndicaux. Il n'est pas jusqu'au droit de grève qui ne soit tourné par des dispositions douteuses pudiquement habillées du nom de « désignation » (traduction : réquisition), comme le gouvernement a essayé de faire, par exemple pour la journée du 7 octobre dans les PTT.

Après bien des hésitations, le gouvernement français n'a pas, finalement, ratifié la convention anti-terroriste européenne, qui rendrait automatique les extraditions. Il ne disposait pas en France d'un « consensus suffisant » pour officialiser sa collaboration avec les polices étrangères. Il ne se prive pas pour autant de collaborer avec les partenaires les moins avouables, comme par exemple la Savak (police politique du Shah d'Iran), qui peut mener en toute quiétude ses poursuites contre des militants politiques iraniens, sur le territoire français. Venant après la tentative d'extradition du militant palestinien Abou Daoud, évitée en dernière minute par la mobilisation populaire et l'intérêt momentanée du gouvernement qui était alors de se concilier les régimes arabes, celle, effective, de Detlev Schultz, soupçonné d'être membre des « brigades rouges », puis celle de Klaus Croissant, négociée directement d'Etat à Etat par dessus la tête de la Chambre d'Accusation (cf encadré), qui pourrait être suivie prochainement de celle de Georgio Caserati, un mili-



tant italien soupçonné d'appartenir, lui aussi, aux « Brigades rouges », montrent que si elle n'est pas encore signée, cette convention n'en est pas moins déjà effective.

Il s'agit là d'atteintes très graves qui visent toutes un même but : pratiquer l'amalgame entre militants ouvriers, syndicalistes, révolutionnaires, et « terroristes », diviser la classe ouvrière en marginalisant des couches qualifiées de « suspects » (jeunes, immigrés) favoriser la mise en place d'une répression « préventive » à l'encontre des personnes jugées « dangereuses », pour le régime, comme c'est déjà effectif en Allemagne. Les libertés démocratiques forment un tout. Défendre aujourd'hui le droit d'asile, c'est défendre demain en France le droit de s'organiser pour la lutte.

Suzanne VALLEE

Mascarade

Avant même que la Chambre d'Accusation ait rendu son verdict, l'agence France-press recevait de Hambourg la dépêche suivante :

« Urgent.

Extradition Croissant. Hambourg, 16 nov. Croissant sera extradé en RFA dès ce mercredi, aurait annoncé le gouvernement français au gouvernement Ouest-allemand, apprend-on mercredi dans les milieux gouvernementaux de RFA, à Hambourg, où plusieurs ministres et le Chancelier Schmidt prennent part au Congrès du parti social démocrate.

Alors que l'AFP avait commencé à diffuser cette nouvelle, elle l'a subitement annulée, à la suite d'une intervention de l'hôtel Matignon. Elle prouvait en effet que la décision de justice n'était qu'une mascarade, la véritable décision, politique, ayant été prise dans le secret des entretiens Giscard-Schmidt.

Suite de la Une

Préméditation d'un crime

Les avocats de Klaus Croissant soulignent : « Il y a d'autant moins de raisons de maintenir cette surveillance permanente qu'elle semble provoquer, dans des circonstances assez mystérieuses, l'apparition de lames de rasoir. Il est compréhensible que Croissant ait jeté la lame aussi vite que possible hors de la cellule ».

vous permet de suspecter le caractère démocratique du pays d'Helmut Schmidt et de Willy Brandt, prix Nobel de la Paix ? A moins que vous ne leur reprochiez simplement d'être socialistes ».

Un autre député devait demander « quand les tortionnaires nazis Barbie et Touvier seraient extradés » et Dubedout demandait des précisions sur l'expulsion mystérieuse de Mohammed Zerouki, animateur de la « Maison pour tous » de Grenoble.

Marc Becam, secrétaire d'Etat à l'Intérieur se permit de répondre que M. Zerouki avait le droit de formuler un recours devant le Conseil d'Etat ! Le gouvernement précisa qu'il s'agissait d'un ancien membre de la G.P. et que « les liens qu'il entretient avec le Front Polisario l'ont fait sortir au droit de réserve auquel il est astreint ».

Ces atteintes répétées aux libertés démocratiques dans notre pays, les menaces extrêmement graves qui pèsent sur la vie de Croissant doivent nous encourager à une vigilance accrue.

En France, protestations et questions sur l'extradition de Croissant continuent à se multiplier : un député du PCF afin de dissimuler la scandaleuse inaction de son parti « du temps où il était encore temps », a demandé à Peyrefitte comment il expliquait que le gouvernement ait signé le décret d'extradition alors que le Conseil d'Etat avait maintenu exprès une permanence ce soir-là, afin qu'un recours éventuel puisse y être déposé. Peyrefitte a affirmé qu'« aucune règle du droit n'avait été violée en l'affaire et que le gouvernement était à l'avance décidé à exécuter la décision de la chambre d'accusation ».

En revanche Peyrefitte a déclaré : « Qu'est-ce qui

Les malheurs du PCF

● Au Pré-Saint-Gervais (93)

Les travailleurs n'étaient pas au rendez vous du sénateur Garcia secrétaire fédéral du PCF dans le 93.

Vendredi, afin de préparer dans les masses le rassemblement prévu le soir au foyer communal qui devait débattre du virage du PS, les militants de la section du Pré St Gervais du PCF avaient déplacé une sono et Garcia, secrétaire fédéral à l'angle de la rue Baudin et de la rue Gutenberg qui concentre la plupart des entreprises du Pré St Gervais : 800 à 1000 travailleurs dans des PME. (Ebonite couleurs, Paris dépôt, Motobécane, le lit national et l'usine d'alimentation «aux Jambons français»...)

Mais Garcia en a été pour ses frais et a dû rester au chaud au café du coin car aucun travailleur ne s'est arrêté devant leur panneau. En effet, désorientés par la rupture de l'Union de la gauche, lassés par les matraquages propagandistes du PCF, les travailleurs ne se sont pas reconnus dans ce parti qui se prétend leur parti.

Correspondant

● A la cité Doucet de Nanterre (92)

Lors d'une réunion de quartier sur le même thème, ce même désintérêt des travailleurs s'est manifesté par l'absence de gens du quartier à la réunion. Le débat s'est limité à une discussion avec quelques camarades, de la cellule de Nanterre du PCR sur le virage du PCF, l'attitude de la section du PC par rapport au soutien des luttes du Igla et de Pellet que les dirigeants de la section prétendaient ignorer. Finalement, les dirigeants durent écourter précipitamment la réunion, refusant de pousser plus avant un débat pourtant bien amorcé, car les questions posées par les camarades étaient celles que se posent toute une partie de la base du PCF et toute une frange des masses et ils étaient venus à cette réunion pour en débattre démocratiquement.

Correspondant

INFORMATIONS GENERALES

Marseille : un travailleur immigré abattu par un flic

Un Algérien de 40 ans, Abdellaoui Abdel-madjid a été abattu de trois balles de revolver par un gardien de la paix dans le hall de la gare Saint-Charles, à Marseille. Selon le commissaire divisionnaire Chate-lain, l'homme «circulait dans le hall, un couteau à la ceinture. Alerté par une passante, un gardien a tenté de le raisonner en dédaignant son arme. Quatre de ses collègues, appelés en renfort sont arrivés sur les lieux. L'homme a menacé l'un d'entre eux en tentant de lui porter un coup de couteau. Ce gardien a tiré en légitime défense.»

Ces déclarations qui plaident la légitime défense sont contestées par des témoins. Selon eux, les gardiens lui ont demandé ses papiers. L'homme tient un couteau à la main. Après quelques paroles, sans sommation aucune, les flics l'acculent contre une porte et un gardien tire : une balle dans le ventre puis deux dans la figure. La victime sera laissée là plus d'une heure sans soin. C'est de sang-froid qu'il a été abattu.

Déjà la protestation s'organise et une initiative est prévue ce samedi. A l'exemple de la grande manifestation de Paris, samedi dernier, montrons notre détermination à engager la lutte contre le racisme quotidien, la répression et les mesures Stoléro.

Corr. Marseille

Un Comité de sauvegarde des libertés en Corse se crée à Lyon

Le 23 novembre, un comité de sauvegarde des libertés en Corse, comme il en existe déjà dans l'île, s'est créé à Lyon. Ce comité «dénonce les atteintes portées quotidiennement en Corse aux libertés : arrestations arbitraires, perquisitions illégales, internements sans preuve, déportations, répression syndicale...»

Le comité rappelle que Ange Capretti, qui fut inculpé et écroué à Lyon à la suite de l'affaire du Boeing d'Ajaccio, passera en appel devant le tribunal de Lyon, le 1er décembre. Il appelle les Corses de Lyon à soutenir Capretti dont le pouvoir veut faire un bouc-émissaire.

Nice : incarcération d'un policier escroc

Le brigadier chef Bezagoun de Nice ne sévira plus, pour quelques temps au moins. Il vient en effet d'être écroué à la maison d'arrêt des Baumettes, en compagnie de quatre de ses complices. Il est impliqué avec sept autres personnes dans une affaire d'escroquerie découverte en juillet dernier. Le brigadier chef Bezagoun avait fait du démarchage au profit de deux escrocs : Claude et Gabriel Saccuto. Il vendait une brochure sur un centre de cancérologie, prétendant que les sommes recueillies iraient à la recherche contre le cancer. Il percevait pour cela 3 000 francs par mois, en plus de sa solde.

Un écologiste condamné à Grenoble

Guy Dannet, militant anti-nucléaire de Grenoble a été condamné par le tribunal de cette ville à quatre mois de prison avec sursis pour avoir détenu des documents volés. Ces documents provenaient d'une action de masse effectuée le 18 novembre 1976 dans les locaux de la préfecture d'Isère. Ils avaient trait au plan ORSEC RAD, qui prévoit les mesures à prendre en cas d'accident nucléaire. Le tribunal a retenu contre Guy Dannet le délit de recel. Qui sont les véritables recéleurs : les militants qui ont rendu publiques les mesures prévues en cas d'accident nucléaire ou les autorités préfectorales qui nous cachent ces mesures.

Achetez tous les jours
Le Quotidien du Peuple
dans le même kiosque

Le PCF à Clichy

«NOUS VOULONS DES AUTOROUTES»

Grands amateurs de bitume et grands admirateurs de l'automobile, les élus du PCF soulignent à juste titre que les problèmes de circulation ont atteint un seuil inquiétant dans les Hauts-de-Seine. Effectivement le passage d'énormes poids-lourds en transit (venant du Sud de la France et allant dans le Nord) dans les rues de Levallois et de Genevilliers est devenu intolérable aux riverains.

Qu'y changera la construction des autoroutes urbaines A 86 et A 15, dont les projets sont maintenus. Dans un premier temps, un allègement certain du trafic dans les communes en question. Et puis, on s'apercevra que le problème a seulement été déplacé. De nouveau, les super-rocades seront saturées. Les transporteurs, profitant de deux nouveaux axes de circulation, augmenteront leur parc de véhicules. Et le taux de dépressions nerveuses chez les riverains de ces autoroutes montera en flèche... Des milliards auront été engloutis — la construction d'une

«Que sont-ils devenus, les projets visant à relier la rocade A 86 de Genevilliers à l'autoroute A1, et surtout le prolongement de l'autoroute A 15 (Paris-Pontoise) jusqu'à la porte Pouchet» demandaient avec anxiété les élus PCF des Hauts-de-Seine dans une conférence de presse tenue lundi, en constatant le retard des travaux.

autoroute urbaine peut venir à un milliard d'A.F. par kilomètre ; une situation irréversible a été créée et rien n'aura finalement été réglé.

Les élus PCF n'ont rien à répondre à ces arguments, avancés depuis longtemps par les associa-

tions de défense contre les projets autoroutiers en région parisienne, et la façon dont ils se prétendent garants de la qualité de la vie dans les Hauts-de-Seine ne relève que de la démagogie.

Une des seules mesures qui pourrait avoir quelque

efficacité dans le cadre de la société actuelle serait un système de taxation du transport par route, de façon à encourager le transport par fer ou par voie fluviale, jugés actuellement «non compétitifs» en raison des ruptures de fret qu'ils impliquent. Le PCF verrait très certainement dans cette mesure un «coup porté à l'industrie française du poids-lourd»... Et de toute façon, étant donnée l'importance de l'industrie automobile dans notre pays, étant donné que celle-ci, privée qu'elle est de l'Etat, est gérée selon la loi du profit, on voit mal comment un gouvernement ne remettant pas en cause les fondements de cette société pourrait s'engager dans une voie qui contraindrait une industrie si puissante. En réclamant la construction des autoroutes A 86 et A 15, le PCF indique qu'il n'est pas question pour lui de s'attaquer aux principes qui régissent la société capitaliste française.

Eric BREHAT

LA MOBILISATION CONTRE LES AUTOROUTES A 15 ET A 86

De nombreuses associations, sensibilisées par les problèmes de pollution et de nuisances posés par les autoroutes urbaines existantes, se sont créées contre les projets du Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAU). Ainsi, plus de 100 000 signatures ont été recueillies contre la super-rocade (rocade veut dire «qui contourne») qui devait traverser l'ouest parisien. Les habitants de Villeneuve Saint-Georges (sud-est parisien) ont aussi manifesté leur opposition à l'autoroute A 86, qui doit passer à quelques mètres de l'hôpital, et plusieurs associations se sont constituées contre l'autoroute A 15. Selon les responsables de ces associations, il est très difficile de faire un simple travail d'information dans les communes gérées par le PCF, tant la pression de celui-ci est forte (refus de salles...).

Les travailleurs sociaux du centre Parmentier

JOURNÉE D'ACTION LE 24

L'Institut Parmentier, chargé de former des éducateurs, est en pleine effervescence. Les travailleurs sociaux qui y sont en formation ont décidé «après maintes tentatives individuelles (auprès de la direction) concernant des demandes de bourses de type «promotion sociale» de se réunir en assemblée générale et d'informer la presse de leurs revendications».

Dans une lettre ouverte au ministre de tutelle, ils exposent leurs revendications immédiates :

- bourses sociales pour tous les ayant-droits
- suppression des quotas.

D'autres revendications sont avancées pour négociation :

- obtention d'un statut de travailleur social en formation
- droit syndical et politique pour tous
- convention nationale unique de stage
- SMIC conventionnel
- congés de maternité et de maladie
- respect des conventions collectives déjà existantes pour tous les travailleurs en formation «Cours d'emploi»
- gratuité de la formation et de la sélection

— suppression des contrats «Barre» et des contrats-formation

Jeudi 24 octobre, une journée d'action est organisée.

Affaire Burman le procès de l'internement psychiatrique

Ce vendredi 25 novembre doit se dérouler à la Cour d'Appel d'Orléans le procès de M. Petitot, ancien sous-directeur de l'hôpital de Tours, chargé des établissements annexes, notamment l'hôpital psychiatrique. A l'issue du premier procès, Petitot a déjà été condamné par le Tribunal Correctionnel, le 10 mars dernier, à 2 000 francs d'amende et 3 000 francs de dommages et intérêts pour avoir détenu illégalement du 21 octobre au 2 novembre 1970 Monsieur Eric Burman, dans un service psychiatrique de l'hôpital. Le médecin-chef du service, le docteur Sizaret dont la responsabilité est indéniable, n'a pourtant pas été inculpé alors qu'il l'a été pour l'affaire Blériot, lui aussi victime d'un internement arbitraire.

Le Collectif d'Enquête et d'Etudes sur les Pratiques Psychiatriques (1) qui signale la tenue du procès, souligne dans un communiqué que ces «internements arbitraires ne sont pas des «bavures» ou de simples «ratés administratifs», mais bien l'exercice quotidien d'un pouvoir médical et administratif sans limite et sans contrôle».

(1) Pour contacter le Collectif : M. Hervé Larroque, 58, rue Victor Hugo 37000 Tours

La justice couvre les bavures policières

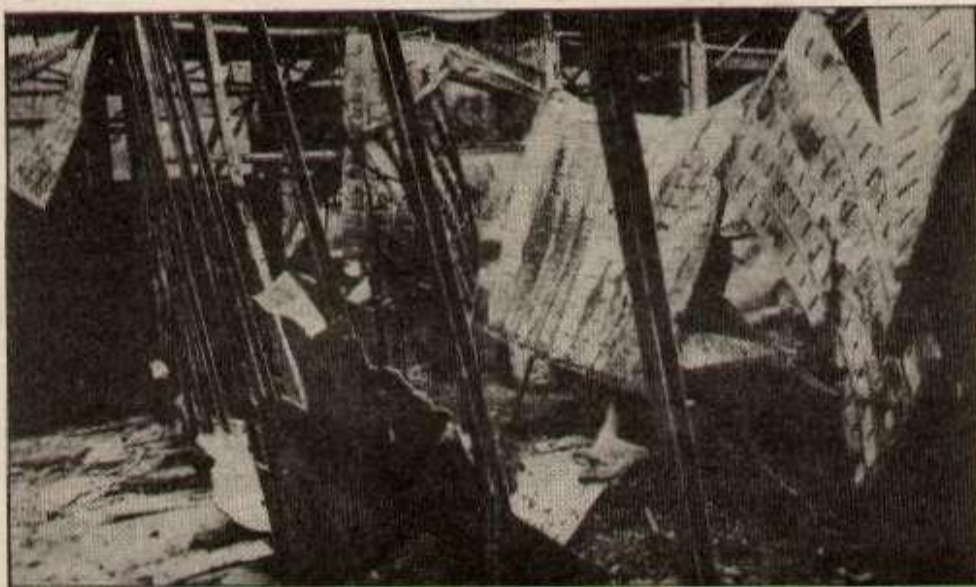
Il avait de nombreux témoins pour confirmer ses dires, à savoir qu'il avait été molesté par une bande, il a néanmoins été condamné alors que ses agresseurs n'ont pas été inquiétés. Telle est la mésaventure survenue à Jean-François Pichavant.

20 ans, étudiant à Rennes. Est-ce parce que ses agresseurs sont des policiers ? Ce serait faire injure au tribunal de le croire. Le 22 février 1977, Jean-François Pichavant était interpellé par des agents et emmené au commissariat. Il lui était dressé une contravention pour ivresse publique et manifeste. Il avait été condamné en première instance pour rébellion et ivresse. La cour d'appel de Rennes a reconnu que rien ne permettait d'accréditer les assertions des policiers, contredites par tous les témoins. Néanmoins, l'étudiant a quand même été condamné à une peine de 15 jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende pour outrage à agents. Le même jour Georges Hugué, professeur d'éducation physique a été déclaré coupable de rébellion et de refus d'obtempérer, il a été condamné à un mois de prison avec sursis et 3 000 francs d'amende et trois mois de suspension de permis de conduire. Là encore la version des policiers a été retenue alors qu'elle était contredite par plusieurs témoignages, et que M. Hugué, suite aux coups que lui ont portés quatre policiers a eu vingt quatre jours d'arrêt de travail et une invalidité permanente de 7 à 10 %.

NOUVEAU «PAILLERON» A LA CELLE SAINT-CLOUD

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le lycée Cornelle de la Celle Saint Cloud (Yvelines) a été en partie détruit par

un incendie. L'établissement était construit sur le même type que le C.E.S. Pailleron.



Judi à trois heures du matin, le gardien du lycée, alerté par un bruit de vitres brisées appelle les pompiers dès le début de l'incendie. Mais cinq minutes plus tard, à l'arrivée des pompiers, le troisième étage est déjà entièrement embrasé. Le feu a pris dans un réduit du rez-de-chaussée utilisé par les professeurs d'éducation physique pour ranger leur matériel. La cage d'escalier a fait appel d'air et les flammes sont rapidement parvenues au troisième étage ; la chaleur a fait fondre le goudron de la toiture, les gaz se sont accumulés, provoquant le brusque embrasement de tout l'étage. Les poutrelles métalliques n'ont pas résisté longtemps et la toiture s'est partiellement effondrée. Comme au CES Pailleron, l'ensemble du bâtiment risquait «l'affaissement en château de cartes». Seule l'intervention rapide des pompiers a permis de limiter les dégâts.

PAS D'ARGENT, PAS DE SECURITE

Après l'incendie du CES Pailleron, une visite de sécurité avait révélé que 17 normes n'étaient pas respectées. Plutôt que de reconstruire «en dur» le lycée, le ministère de l'Éducation nationale se contenta de quelques «améliorations» dont l'installation de portes coupe-feu dans deux étages et la mise en place de deux escaliers de secours extérieurs, en béton. De toutes les installations du lycée, ils sont les seuls à n'avoir pas souffert de l'incendie.

Cette année, le troisième étage et une partie des deux autres ont dû être condamnés, aucun crédit n'étant parvenu pour effectuer les travaux de sécurité minimum. Une question se pose malgré tout. Que serait-il arrivé si

l'incendie s'était déclaré dans la journée ? Selon des pompiers, la quantité de fumée et de gaz toxiques était telle qu'on ne peut pas affirmer qu'il n'y aurait pas eu de victimes.

Claude ANCHER

Haby mène l'enquête !...

Alors qu'à la veille de la reprise du procès Pailleron, l'incendie du Lycée Cornelle vient rappeler qu'il existe encore des dizaines de CES Pailleron en France, alors que la vie de centaines d'élèves et d'enseignants est menacée par la faute d'une politique de construction au moindre prix, alors que la responsabilité du ministère de l'Éducation Nationale est une fois de plus pleinement engagée, René Haby tire à sa manière la leçon de l'incendie : «La campagne faite autour du procès Pailleron est à certains égards une sorte d'incitation à multiplier les expériences d'incendie. Il n'est pas absolument exclu que quelqu'un en ait été inspiré».

Rappelons qu'avec ou sans procès Pailleron, pas moins de cent établissements scolaires brûlent chaque année, et que sur 6 000 lycées et collèges, seuls 1 500 ont été mis en conformité avec les normes de sécurité.

L'usine fabriquant les éléments modulaires avait brûlé !

Dans un communiqué, des organisations syndicales des Yvelines rappellent «que plusieurs bâtiments identiques existent dans les Yvelines : le collège du Pecq, le CES de Plaisir, le CET de Sartrouville, etc.».

Au total une cinquantaine d'établissements «type Bender» ont été construits en France au temps de la politique «un CES par jour». Le procédé Bender du nom d'un personnage qui fut suppléant du député UDR de Lipkowski est très proche du procédé utilisé pour Pailleron. Il repose lui aussi sur le principe d'éléments modulaires métallurgiques.

A noter qu'il y a une dizaine d'années l'usine de Suresnes qui fabriquait ces éléments et dont l'isolation reposait sur ce procédé, a totalement brûlé.

LA SIDÉRURGIE OCCIDENTALE EN CRISE

La CEE vient de décider de renforcer les mesures «anti-crise» qu'elle a prise au mois de mai dernier dans le secteur de la sidérurgie. Les États-Unis, sous le couvert des mesures anti-dumping, ont pratiquement fermé leur marché aux produits sidérurgiques des autres économies occidentales. La profonde crise qui secoue ce secteur fondamental depuis 1974, se poursuit donc en s'aiguissant.

Elle entraîne avec elle la fermeture d'entreprises, des licenciements en masse conséquences de la restructuration dont parle sans cesse les maîtres de forge. La sidérurgie américaine ne fonctionne qu'à 80 % de ses capacités, l'europpéenne entre 65 et 70 %, la japonaise à 70 %. Depuis 3

ans, le principal trust anglais, la British Steel, envisage la fermeture de la moitié de ses entreprises. Des sidérurgies occidentales se sont lancées dans une formidable bataille des marchés pour essayer chacune de conserver le plus possible leurs positions.

L'enjeu est énorme : le contrôle du marché de l'acier assure une prépondérance indiscutable sur l'économie. Or ce marché a connu des modifications profondes depuis la dernière guerre mondiale, avec le recul de la part de la sidérurgie occidentale dans la sidérurgie mondiale, et par le net recul des États-Unis au sein même de l'économie occidentale.

Depuis la dernière guerre mondiale, la production mondiale d'acier est passée de 213 millions de tonnes en 1952 à près de 700 millions en 1976. On prévoit que pour 1985 il sera produit un milliard de tonnes. Mais ce sont de moins en moins les producteurs traditionnels, l'Europe occidentale et les États-Unis qui les produisent : la part des USA est ainsi passée de 40 % de la production mondiale en 1952 à 17 % en 1976, celle de l'Allemagne de l'Ouest de 8,7 % à 6,2 % celle de la Grande Bretagne de 7,9 % à 3,3 %, celle de la France de 5,1 à 3,4 %. Ces pays qui dominaient plus de la moitié de la production mondiale n'en contrôlent plus qu'un peu plus du quart, et encore ces positions s'effritent-elles.

Le développement de la production d'acier en URSS, au Japon et dans le Tiers-Monde, a porté de sérieux coups à la prépondérance occidentale, et laisse prévoir une confirmation de cet effondrement des positions de la sidérurgie américaine et européenne.

LA RIVALITÉ USA-URSS :

Depuis 1952, la part de l'URSS dans la production mondiale est passée de 16,2 à 21,2 %, ce qui en fait actuellement le premier producteur mondial avec 147 millions de tonnes. Parce qu'elle poursuit une politique d'industrialisation de grande ampleur, dans laquelle la sidérurgie occupe une place importante elle ne peut que renforcer sa position, en profitant de la domination sans partage des pays d'Europe de l'Est, lesquels sont obligés de livrer à l'URSS une partie de leurs produits sidérurgiques tandis que par ailleurs ils doivent contribuer à l'édification des gros combinats en URSS même.

Face à l'URSS, les USA souffrent en plus du handicap dû au vieillissement de leurs installations : depuis le début des années

70, la plus grosse partie des installations date d'une trentaine d'années et la plus grosse partie des investissements productifs de ces dernières années a servi à une simple adaptation des vieilles usines.

QUAND LE JAPON EXPORTE LA MOITIÉ DE SON ACIER

L'une des premières conséquences du retard pris par les États-Unis dans leur équipement est qu'ils ont de plus en plus de difficultés à faire face à la concurrence sur leur propre marché extérieur : concurrence européenne, mais surtout japonaise. Malgré les mesures protectionnistes impulsées en 1973 et en 1975, par les administrations précédentes, des importations ont progressé régulièrement pour occuper 14 % du marché en 1976, les prévisions de l'US Steel, le premier trust de l'acier, annoncent que cette part pourrait s'élever jusqu'à 30 % dans les prochaines années et la tendance marquée en 77 confirmerait une telle évolution. Selon le président de l'US Steel, si elle se confirmait elle menacerait les USA d'une «insuffisance de production importante entre 1980 et 1985» car elle bloquerait les capacités d'investissement des entreprises américaines.

C'est le Japon qui se taille la plus grosse part des importations sur les marchés américains grâce à ses prix nettement inférieurs aux prix américains. Ces dernières années, c'est tous les deux ans, que le Japon a installé une entreprise sidérurgique de la taille de Fos, ce qui lui a permis de passer d'une production de 9,5 millions de tonnes en 1955 à une production de 107 millions de tonnes en 1976, chiffre comparable à celui de la CEE (134 millions de tonnes) et des USA (107 millions de tonnes). A une différence près cependant : l'appareil de production japonais de l'acier, dispose d'un net avantage technologique, qui lui assure la plus haute produc-

tivité et, du même coup, constitue l'un des fondements des bas prix de revient des aciers qu'il produit.

Alors que l'industrie américaine ne suffit pas à la consommation, que celle de la CEE dépasse d'assez peu ses besoins, la sidérurgie japonaise est largement tournée vers l'exportation : en 1976, la moitié seulement de l'acier produit a été consommée au Japon. D'où l'agressivité commerciale de la sidérurgie japonaise, notamment aux États-Unis et en Europe.

La bataille des marchés revêt un second aspect : celui des exportations indirectes, c'est-à-dire des produits fabriqués à partir de l'acier, qu'il s'agisse de biens d'équipements ou de biens de consommation, qui prennent une part de plus en plus grande dans le volume total de l'acier exporté : la puissance de la sidérurgie assure une place importante sur des marchés mondiaux en pleine expansion comme celui des biens d'équipement, notamment dans le Tiers Monde.

L'APPARITION DU TIERS MONDE SUR LE MARCHÉ DE L'ACIER

Un élément nouveau dans la bataille de l'acier a été apporté par les projets d'industrialisation des pays du Tiers Monde. Actuellement aucune percée significative n'a encore été faite mais de vastes chantiers sont ouverts du golfe arabo-persique à l'Océan Atlantique, en Iran, Irak, Algérie, Tunisie, Égypte, Koweït, pour la réalisation de projets dont l'ambition est de satisfaire les besoins locaux en produits sidérurgiques. C'est également le cas en Asie. L'apparition de cet ensemble de projet qui ont pris corps après 1973 renforce, à terme la progressive dégradation des positions des pays occidentaux.

(à suivre)

Grégoire CARRAT

INTERNATIONAL

Dans les prisons de Kenitra
et de Casablanca :UN APPEL DES DÉTENUS
POLITIQUES MAROCAINS

● Depuis maintenant plus de 15 jours, les détenus politiques marocains sont en grève de la faim. Nous publions ci-dessous le communiqué dans lequel ils exposent eux-mêmes au peuple marocain le sens de leur action et font connaître leurs revendications.

(Les intertitres sont de la rédaction).

Nous, détenus politiques, grévistes de la faim à la prison centrale de Kenitra et à la prison civile de Casablanca, afin de mettre un terme à la torture qui règne à l'intérieur de la prison et de mettre fin à toutes les formes de persécution dont nous sommes l'objet, nous nous adressons à notre peuple et à ses forces progressistes et démocratiques, afin de dénoncer la répression qui sévit dans les pénitenciers à l'encontre de tous ses militants et afin d'imposer au régime le respect des droits légitimes des détenus politiques.

(...) Cette crise se traduit par la détérioration des conditions de vie des masses populaires, la hausse vertigineuse des prix, l'intensification de l'exploitation, l'aggravation du chômage, l'approfondissement de l'alignement de notre pays sur les intérêts de l'impérialisme, l'intensification de la répression des classes laborieuses. Le jeu parlementaire reste incapable de réaliser les aspirations de notre peuple (...).

Le combat libérateur que mène le peuple sahraoui afin de déjouer les manœuvres impérialistes au Sahara, contribue à faire avancer la lutte que mènent les peuples du Maghreb arabe (...).

RÉALISER LES ASPIRATIONS DU PEUPLE

Les arrestations, les enlèvements, la torture sauvage dont nous étions victimes à l'intérieur des lieux secrets de la détention, pendant plus d'un année et les jugements abusifs dictés par le «tribunal» fasciste réuni au cours du mois de janvier 77 à Casablanca, de même que les vexations, la persécution et la torture qui sévit sur nous à la prison ; tout cela rentre dans le cadre de la répression des classes laborieuses afin de les empêcher d'édifier leur Parti et d'approfondir leur conscience politique.

UNE RÉPRESSION AGGRAVÉE

(...) L'administration jette sans motif un certain nombre de nos camarades dans l'isolement le plus total et les soumet à des tortures continues. (Notre camarade Abraham Serfati est en train de passer sa troisième année consécutive dans l'isolement). L'administration a séparé les détenus en petits groupes isolés. Un certain nombre de nos camarades ont été victimes d'enlèvement surprise à l'intérieur de la prison ; ils ont été conduits dans les lieux de séquestration secrets où ils ont subi des tortures les plus atroces, après lesquelles les détenus ont gardé des séquelles handicapant leur organisme (...).

Nos revendications sont les suivantes :

- 1) — Abolir toutes les formes de répression et de persécution que pratique l'administration pénitentiaire à savoir : les tortures, la mise à nu, l'isolement sans alimentation ; abolir la pratique du cachot ; abolir les enlèvements policiers et mettre fin aux brimades et pressions exercées sur nos familles.
- 2) — Permettre le transfert de Serfati Abraham auprès de ses camarades (...).
- 3) — Mettre fin à toutes les formes de répression et de persécutions dont sont victimes nos camarades filles détenues à la prison civile de Casablanca et donner suite à leurs légitimes revendications.
- 4) — Améliorer les conditions des soins médicaux (...).
- 5) — Mettre fin à la censure des livres (...).
- 6) — Permettre aux détenus de se doter d'appareils radios «transistors».
- 7) — Mettre fin à la censure du courrier et à son retard (...).
- 8) — Garantir l'inscription des détenus dans les écoles ou facultés et leur permettre de passer les examens (...).
- 9) — Mettre fin à l'isolement des détenus politiques aussi bien entre quartier qu'entre pavillon.
- 10) — Octroyer à nos familles un deuxième jour de visite, et que ce deuxième jour soit dimanche. Prolonger la durée de la visite et améliorer ses conditions qui sont restées répressives (...).
- 11) — Améliorer les repas et permettre aux détenus de se doter d'habits nécessaires.
- 12) — Permettre aux détenus de se doter d'un réchaud électrique.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre lutte, quel qu'en soit le prix, jusqu'à l'aboutissement de nos justes revendications, et le régime est seul responsable de ce qui peut nous arriver, si il s'obstine à continuer à nous persécuter, à nous réprimer et à nous priver de nos droits, au cours de cette grève illimitée de la faim.

Les détenus politiques grévistes de la faim
de la prison centrale de Kenitra et
de la prison civile de Casablanca

LES NÉGOCIATIONS
SUSPENDUES ENTRE PARIS
ET LE POLISARIO

Giscard a pris l'initiative de suspendre les négociations avec le gouvernement de la République Arabe Sahraoui, après 11 séances de discussions. Si l'on en croit le *Figaro*, c'est la menace d'une rupture pure et simple qui est agitée, si le gouvernement sahraoui ne passe pas par les conditions que voudrait lui imposer Giscard.

DEUX POSITIONS
DIAMÉTRALEMENT
OPPOSÉES

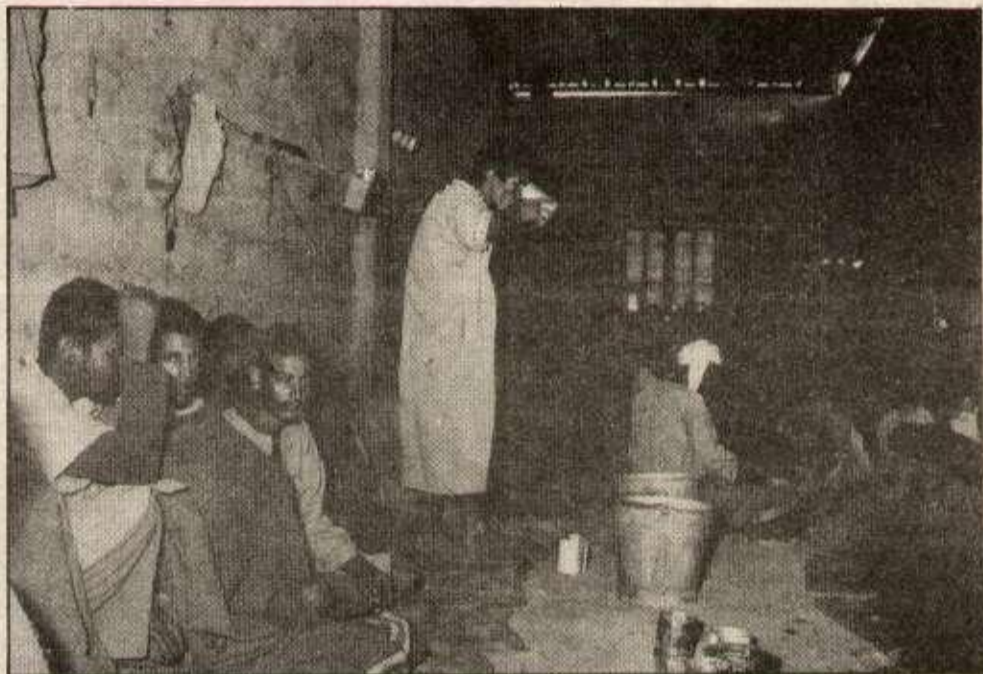
Le Front Polisario tient le gouvernement français pour partie dans la guerre qui l'oppose à ses deux voisins expansionnistes. En vertu de cela, il propose que les deux camps échangent les listes des prisonniers de guerre, et engagent des discussions sur les modalités de leur libération éventuelle.

Contre toute réalité, le gouvernement français prétend quant à lui qu'il est neutre dans le conflit et entend le rester, que sa coopération avec la Mauritanie est essentiellement pacifique — en réalité les coopérateurs civils ont reçu des instructions pour collaborer avec l'armée mauritanienne — et que les positions du gouvernement sahraoui constitueraient un préalable inacceptable à toute négociation.

La position du gouvernement français qui est, dans ses justifications, contraire à la réalité des faits, inacceptable dans son fond par le Polisario, d'abord parce que l'admettre reviendrait à entériner la présence de plus en plus massive sur tous les plans de l'impérialisme français dans cette guerre. Enfin, c'eût été se soumettre au chantage que d'accepter les conditions de Giscard : en même temps qu'il exigeait la libération sans condition des prisonniers français, celui-ci déployait ses paras.

C'est donc l'impasse pour l'impérialisme français, une impasse provoquée par son chantage. Impasse parce qu'il n'a rien pu obtenir comme concession de la part du Front, impasse parce que l'agressivité avec laquelle il s'en est pris au peuple sahraoui était une preuve éclatante de l'existence de celui-ci et des succès qu'il avait remportés dans sa guerre d'indépendance, impasse parce que le dispositif militaire que la France a mis en place n'a pas modifié les rapports de force sur le terrain en témoigne le fait que le train de Zouérate qu'elle voulait refaire marcher a été attaqué à nouveau et son escorte anéantie.

Ainsi, Giscard est placé devant le choix : ou poursuivre la politique qui est la sienne et c'est l'extension de l'intervention militaire ou réviser certaines aspects de cette politique.



Le gouvernement mauritanien a présenté ces hommes comme étant des prisonniers sahraouis. Il refuse de donner leurs noms et de les considérer comme des prisonniers de guerre.

LE PCF MÈNE
SA PROPRE
NÉGOCIATION OU
L'AUTRE POLITIQUE
ÉTRANGÈRE

Dans l'opposition, le choix est déjà fait : l'impérialisme français doit avoir une autre politique. Le PS l'a montré par ses déclarations et par le voyage de Pontillon à Alger pendant la mission Chayet. C'est au tour du PCF de faire le voyage : «Nous avons estimé devoir venir ici nous informer auprès du Front Polisario au sujet de la situation actuelle et voir comment cette situation peut être débloquée» a déclaré l'envoyé du PCF en arrivant à Dar el Beida. Selon Marchais, les prisonniers politiques français doivent être libérés sans condition, par contre il affirme que tous les coopérateurs devraient être retirés de la zone de guerre, en d'autres termes que la politique de la France au Maghreb soit réorientée vers l'Algérie. Les positions socialistes n'étaient guère éloignées, sauf que le PS n'envisageait pas de retrait brutal des coopérateurs mais seulement, une reconnaissance formelle des droits du peuple sahraoui.

Si les attitudes du gouvernement et de son opposition sont différentes, c'est que l'opposition estime que les intérêts de l'impérialisme français sont menacés par la poursuite de la politique giscardienne. Il est cependant remarquable que, malgré la proximité de leurs positions sur ce point, le PC et le PS n'aient pas envisagé jusqu'à présent d'initiative commune. Ce n'est pas seulement le fait du contexte de rupture de l'Union de la gauche. C'est sans doute aussi la manifestation plus profonde des différences dans leurs visions respectives du déploiement de l'impérialisme français qui, pour le PCF devrait plus prendre ses distances vis-à-vis de l'Ouest.

Grégoire CARRAT

En bref...En bref...

Un modèle
pour monsieur Strauss

«Le Chili est un pays qui vit un processus de transition vers la démocratie permanente et solide». C'est en ces termes que le leader du parti démocrate-chrétien ouest-allemand, a caractérisé le Chili vivant sous la dictature fasciste de Pinochet. Strauss qui était reçu à Santiago du Chili, a glorifié le bain de sang dans lequel Pinochet a noyé le mouvement populaire : «Ce fut un coup terrible», s'est-il écrié «pour le communisme international et ses possibilités les plus agressives d'expansion». Puis, se donnant une échelle de comparaisons très personnelle, il a ajouté : «J'ai remarqué que le Chili jouit d'une tranquillité bien plus profonde qu'en Argentine et au Brésil». Ce langage a été jugé trop cru par le bureau du groupe parlementaire SPD en RFA, qui a émis quelques protestations : ne pas confondre démocratie muselée et «démocratie permanente» !

SAHARA

Après l'attaque contre le train de Zouérate-Nouadibhou, le Polisario a attaqué et anéanti une garnison mauritanienne, apprenait-on jeudi matin de source mauritanienne.

ESPAGNE

La Constitution espagnole examinée par une commission de députés avant d'être soumise au Parlement, définirait l'Espagne comme une monarchie parlementaire, nous apprend une «indiscrétion journalistique» qui a soulevé un véritable tollé, causant la démission d'un député socialiste. Elle reconnaît de nombreux droits dont celui de l'autonomie.

TCHAD

Des combats violents ont opposé les troupes gouvernementales à des forces d'opposition dans l'Est du pays, apprend-on de source gouvernementale.

ETHIOPIE

150 nouveaux conseillers militaires cubains viennent d'arriver en Éthiopie. Une partie sera dirigée sur la ville de Harrar dans l'Ogaden où une importante bataille est en préparation. Tandis que le FLSO annonce de durs combats à l'intérieur de la ville, des militaires éthiopiens, des chars, des auto-mitrailleuses et des pièces d'artillerie sont acheminés en grande quantité vers la ville.

URSS

Un nouvel opposant vient d'être condamné à être enfermé dans un hôpital psychiatrique. Il s'agit de Vladimir Rodjestov, de Voronej. De cette manière le KGB évite un procès et tient à sa merci les prisonniers pour un période indéterminée.

PROGRAMME TÉLÉ

Jeudi 24 novembre

TF 1

- 18 h 00 - A la bonne heure
- 18 h 25 - Pour les jeunes
- 18 h 50 - Les aventures de l'énergie
- 18 h 55 - Le 16 à Kerbriant
- 19 h 10 - Une minute pour les femmes
- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 40 - Les partis politiques
- 20 h 00 - Journal
- 20 h 30 - Mariages
- 21 h 30 - Soixante minutes pour convaincre
- 22 h 40 - Allons au cinéma
- 23 h 10 - Journal

A 2

- 18 h 40 - C'est la vie
- 18 h 55 - Des chiffres et des lettres
- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 45 - Ouvrez l'œil
- 20 - 00 - Journal
- 20 h 35 - Le grand échiquier
- 23 h 40 - Journal

FR 3

- 18 h 45 - Pour la jeunesse
- 19 h 05 - Télévision régionale
- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 40 - Tribune libre
- 19 h 55 - Flash journal
- 20 h 00 - Les jeux de vingt heures
- 20 h 30 - Cinéma français : *Chère Louise*
- 22 h 00 - Journal
- 22 h 15 - Réussite

Vendredi 25 novembre

TF 1

- 18 h 50 - Les aventures de l'énergie
- 18 h 55 - Le 16 à Kerbriant
- 19 h 10 - Une minute pour les femmes
- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 45 - Eh bien raconte
- 20 h 00 - Journal
- 20 h 30 - Au théâtre ce soir
- 22 h 05 - Télé-foot
- 23 h 05 - Journal

A 2

- 18 h 40 - C'est la vie
- 18 h 55 - Des chiffres, des lettres
- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 45 - Ouvrez l'œil
- 20 h 00 - Journal
- 20 h 30 - Les diamants du président
- 21 h 35 - Apostrophes
- 22 h 45 - Journal
- 22 h 50 - Ciné-club : *Deux sous d'espoir*

FR 3

- 19 h 20 - Actualités régionales
- 19 h 40 - Tribune libre
- 19 h 55 - Flash journal
- 20 h 00 - Les jeux de vingt heures
- 20 h 30 - Vendredi : faits de société. *Les femmes et le travail*
- 21 h 30 - Les grands fleuves, reflets de l'histoire. *Le Saint-Laurent*
- 22 h 25 - Journal et fin
- 22 h 30 - Émission alsacienne

BLOC NOTES

Une machine peu polluante :

LE COUTEAU A JET D'EAU

Une nouvelle machine de coupe inventée aux Etats-Unis peut apporter beaucoup pour les conditions de travail dans les industries où l'on a à couper des matériaux tels que le carton, le béton, le fibro-ciment...

Les outils de coupe traditionnels utilisent des

couteaux en acier spécial dont la finesse de coupe est nécessairement limitée et qui produisent énormément de poussières. Certains procédés nouveaux (coupe par fil de métal chauffé, coupe par rayon laser) sont utilisés pour les métaux, mais encore peu développés.

Le procédé mis au point par la «Flow Research Inc.», société montée par d'anciens ingénieurs de Boeing, licenciés après l'abandon du projet de supersonique, utilise un jet d'eau sous pression. L'idée n'est pas nouvelle, mais se heurtait à de difficiles problèmes techniques portant sur les hautes pressions à obtenir, et sur la tendance qu'a l'eau à se transformer en fines gouttelettes lorsque, portée à une haute pression, elle est brusquement libérée.

4 000 FOIS LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE

Le premier problème a été résolu par un système de compression à plusieurs étages : un moteur alimente un compresseur à force centrifuge qui porte de l'huile à une pression de 200 bars (deux cent fois la pression atmosphérique). Puis, par un système de pistons de différents diamètres (dont le principe est utilisé dans les freins hydrauliques et dans les presses hydrauliques) l'eau est portée à une pression pouvant aller jusqu'à 4 000 bars.

UN JET A 800 M/S

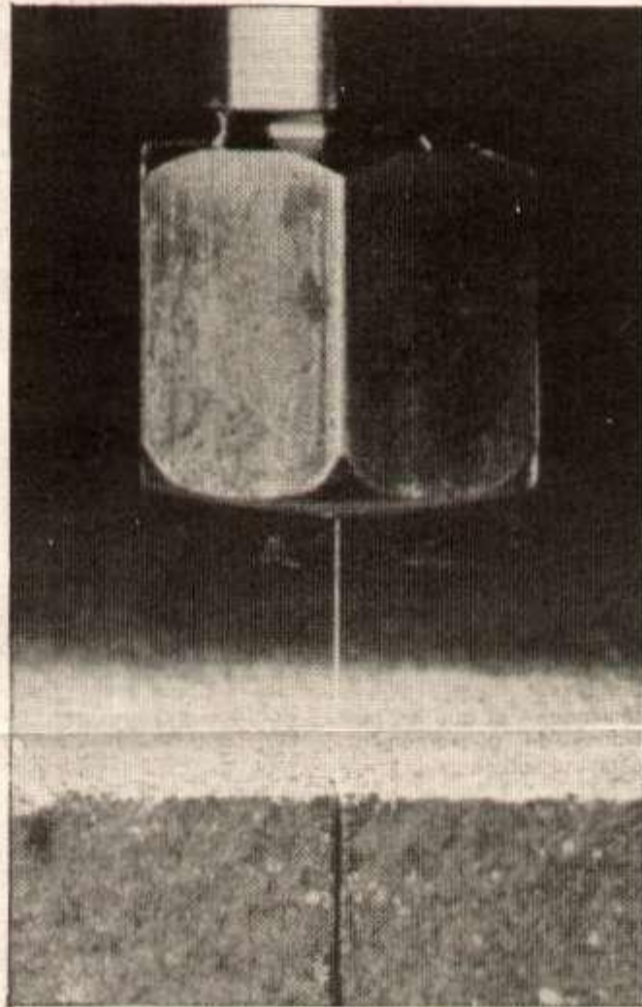
Il s'agit ensuite de produire un jet avec cette eau sous très forte pression. Traditionnellement, on obtient un jet d'eau en faisant passer de l'eau dans un tuyau de diamètre variable et ouvert, une buse. Les jardiniers savent

qu'en modifiant cette buse, on obtient un jet plus ou moins f... Tout le problème, pour concentrer une énergie suffisante à un travail de coupe, est de concentrer suffisamment le jet en évitant que celui-ci ne se disperse après un trajet de quelques millimètres dans l'air. On avait envisagé de donner plus de cohérence à l'eau en y ajoutant un additif formé de molécules à très longue chaîne, difficilement dissociables, même sous très forte pression. Cher, ce procédé présentait en outre le désavantage de polluer.

Les ingénieurs de «Flow Research» ont réussi à fabriquer une buse comportant un saphir percé d'un trou d'un diamètre de l'ordre du dixième de millimètre. Portée à 4 000 bars, l'eau sort de cette buse à une vitesse atteignant 800 m/s ! A titre de référence, le son se propage dans l'air à une vitesse de 330 m/s. De plus, le jet garde sa cohérence sur 20 mm, ce qui autorise des épaisseurs de coupe intéressantes.

La machine, dont le compresseur est très compact (45 kg) peut être asservie à un système de programmation électronique et suivre des plans de coupe de toutes formes.

Utilisées dans une cartonnerie, ces machines ont diminué les émissions de poussières de 80 %. C'est certainement le principal avantage, au-delà des performances techniques nouvelles de cette machine.



La base permet d'obtenir un jet d'eau de 0,076 mm à 800 m/s. Ici coupe de béton.

Et l'acier fut trempé

1^{er} épisode

Nicolas OSTROVSKI

Le jeune Pavel (Pavka) Kortchaguine vient de se faire renvoyer de l'école par le pope qui l'a trouvé trop impertinent. Finie l'école, Pavel se fait embaucher au buffet de la gare de sa ville.

Au buffet de la gare, le regard déteint, insignifiant, du patron, un homme entre deux âges, glissa à peine sur Pavka, qui se tenait à l'écart.

— Son âge ?

Douze ans, répondit la mère.

— Eh bien, soit ! qu'il reste. Voici les conditions : huit roubles par mois, et les repas les jours de présence. Il travaillera vingt-quatre heures de suite, en passera autant à la maison. Et surtout, qu'il ne s'avise pas de voler...

— Vous n'y pensez pas ! répliqua la mère effrayée. Il ne volera pas, je vous le garantis.

— Bon, il commencera aujourd'hui même, ordonna le patron et, se tournant vers la vendeuse qui se tenait à côté de lui au comptoir, il ajouta : Conduis ce garçon à l'office, Zina, et dis à Frossenka de lui passer le travail de Grichka.

La vendeuse abandonna le couteau avec lequel elle découpait un jambon, fit un signe de tête à Pavka et traversa la salle en direction d'une porte de côté, qui menait à l'office. Pavka lui emboîta le pas, suivi par sa mère qui lui murmura en hâte :

— Fais de ton mieux, Pavloucha (1), ne te déshonore pas, tiens le coup.

Elle accompagna son fils d'un regard triste et se dirigea vers la sortie.

A l'office, le travail battait son plein. Une pile d'assiettes et un amas de couverts s'amoncelaient sur la table; plusieurs femmes les essayaient avec un torchon jeté sur l'épaule.

Un petit rouquin, ébouriffé, à peine plus âgé que Pavka, s'essouffait près de deux énormes samovars.

De la vapeur s'échappait d'une immense bassine d'eau bouillante où s'entassait la vaisselle, et emplissait toute la pièce. A première vue, il fut impossible à Pavka de distinguer les traits des plongeuses. Désespéré, il s'arrêta, ne sachant où se mettre ni comment s'employer.

Zina s'approcha d'une des femmes et lui dit, en la prenant par l'épaule :

— Voici, Frossenka, votre nouvel aide, pour remplacer Grichka. Occupe-toi de lui, explique-lui ce qu'il y a à faire.

Puis, s'adressant à Pavka et lui montrant la plongeuse qu'elle venait d'appeler Frossenka, elle lui expliqua :

— Elle est le chef ici : fais tout ce qu'elle te

(1) Pavel (Paul) a, parmi beaucoup d'autres, un diminutif familial (Pavka) et un autre plus affectueux (Pavloucha). On rattachera facilement Sérjojka à Sérjoja (Serge), Prokhochka à Prokhor, Michka à Michel, Frossenka à Frossia, Galotchka à Galina, et aussi Vanja à Ivan, Mitiaï à Dmitri, etc. (N. d. T.)

dira. Et, faisant volte-face, la vendeuse disparut de l'office.

Pavka eut tout juste le temps d'acquiescer et tourna vers Frossia un regard interrogateur. Celle-ci s'épongea le front, le toisa comme pour apprécier ses aptitudes, arrangea une manche qui venait de glisser et, d'une voix chantante, étonnamment agréable, commença à l'initier.

— Ton boulot, petit, c'est pas compliqué. Tu vois ce chaudron. Il faut le chauffer au petit jour. Veille à ce qu'il soit toujours plein d'eau bouillante. Tu auras aussi du bois à casser et tu l'occuperas également de ces samovars. Puis, quand il le faudra, tu nettoieras les couteaux et les fourchettes; tu jetteras en outre l'eau de vaisselle. Tu auras de quoi t'occuper, petit; tu en auras chaud.

Elle parlait en traînant les « a » à la manière des paysannes, et cet accent, ce visage rougeaud au petit nez retroussé, mirent dans le cœur de Pavka un peu de gaieté.

« Ça va, pensa-t-il. Elle n'a vraiment pas l'air méchant. »

Encouragé, il l'interrogea :

— Et que dois-je faire tout de suite, *tioïa* ? (1). Il s'arrêta court, car un rire général couvrit ses dernières paroles :

— Regardez-moi ça ! Voici Frossenka qui a trouvé un neveu.

Et Frossia elle-même de rire, plus fort que les autres.

A SUIVRE

Catalogne, Pays Basque

L'ETAT ESPAGNOL EN PROCES OU EN EST L'AUTONOMIE PROVISOIRE ?

● Le statut de «*pré-autonomie*» dont les grandes lignes semblent bien avoir été maintenant établies, à l'issue d'une négociation laborieuse, n'est toujours pas connu. On sait qu'il fixera comme dans le cas de la «*Généralité Provisoire*», un cadre de négociations permettant de transférer les fonctions déléguées par les «*députations provinciales*» et par le gouvernement de Madrid. Un «*conseil général*» formé des «*juntas générales*» des provinces concernées prendra en charge ces fonctions progressivement. Le processus de nomination de ces «*juntas générales*» ne semble pas avoir été clairement défini. De même, la désignation du président de cet organisme élu par le conseil ou nommé par le roi comme l'a été Tarradellas, reste un point en suspens. De toute façon, il est acquis que le rôle du président ne sera pas prépondérant, comme dans le cas de la Catalogne.

Les projets à plus long terme de la bourgeoisie sont eux aussi difficiles à percevoir : la commission parlementaire qui rédige le brouillon de la constitution travaille dans le plus grand secret. En ce qui concerne la question régionale et nationale on sait seulement que le projet se contente d'énumérer les fonctions que le gouvernement central se réserve de droit, les autres devront être négociées au coup par coup.

C'est là une politique qui permet à Suarez, d'une part de gagner du temps pour que l'élection des organismes autonomes se fassent dans les meilleures conditions possible pour son parti, minoritaire dans les nationalités opprimées en général ; d'autre part cela lui permet de disputer dans les meilleures conditions possibles,

le contenu des attributions concédées aux organismes autonomes.

Sans doute, il s'agit là d'une nouvelle illustration de la démarche pragmatique de Suarez, mais aussi de l'allure de diplomatie secrète que revêt aujourd'hui la politique espagnole.

Dans l'expectative

Depuis les élections du 15 juin, les partis parlementaires se sont efforcés de limiter au maximum toute mobilisation populaire, s'appuyant sur leur toute nouvelle représentativité pour tenir les masses à l'écart de leurs tractations.

Après avoir boycotté la marche de la liberté, qui s'est déroulée tout l'été, après s'être opposés à la manifestation pro-amnistie qui avait réuni 250 000

personnes à San Sébastien, ils ont dû cependant convoquer de nouvelles manifestations dont la plus importante rassemblera 300 000 personnes à Bilbao, mais sans pouvoir les transformer complètement en manifestation d'appui inconditionnel à l'assemblée de parlementaires.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la majorité du peuple basque est aujourd'hui dans l'expectative et fait une certaine confiance aux parlementaires pour trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui lui sont posés. Il est certain, nous disait un Etxarra «*historique*» (1) qui a connu la prison et l'exil, «*que les partis d'ordre se sont gagnés certaine sympathie dans des secteurs populaires importants, fatigués de tous les coups et des fusillades qu'il y a eu dans ce pays*».

Sans doute, et cette attitude est renforcée par le fait qu'il exerce maintenant un contrôle plus rapproché sur les forces de police, le gouvernement tend à limiter les effets provocateurs de leur intervention. Un coordinateur des forces de répression en Euskadi a été nommé entre autres dans ce but.

Toutefois, la représentativité des partis parlementaires n'est pas sans limites et il est certain que le pacte de la Moncloa — reçu ici dans un contexte de



Manifestation, drapeau Basque en tête.

crise économique très avancée — ainsi que limites de la pré-autonomie — notamment sur la question de la Navarre — leur coûtent un certain prestige. Quant au parti révisionniste qui, théoriquement devrait faire accepter plus aisément la politique conjointe des parlementaires,

il est particulièrement faible en Euskadi.

Quelle réponse est en mesure d'apporter à cette situation le mouvement ouvrier et national basque, c'est ce que nous examinerons demain.

(1) : militant de ETA

Amparo Arangoa : ouvrière et Basque

● Il n'y a pas plus de quelques mois, Amparo Arangoa a été torturée — au péril de sa vie — par la police de Juan Carlos, parce qu'elle était, dès ce moment, militante de l'ORT. Son cas, dénoncé par l'opinion démocratique, avait mis en lumière les limites de la «*démocratisation*» dont parlait déjà le gouvernement de la bourgeoisie.

La question de la Navarre

La Navarre est une province basque. Dans l'ancien régime monarchique, elle jouissait des mêmes privilèges (Les «*Fueros*») que les trois autres provinces. La langue basque y est pratiquée, surtout dans le nord. Pendant la République, ses notables municipaux, en majorité carlistes, avaient voté contre son inclusion dans le statut basque définitif par peur de l'influence de la gauche. D'autre part depuis les dernières élections, l'UCD, le parti de Suarez détient, grâce au système électoral la majorité des sièges, alors que les partis favorables au statut basque ont obtenu 60 % des voix, ceci sans que la question de l'autonomie, traditionnellement du ressort des municipalités ait été l'enjeu de la campagne électorale.

L'UCD tire argument de cela, et aussi du fait que le sentiment national basque est moins développé dans le Sud de la province, pour refuser l'intégration de la Navarre dans le pays basque, et du coup réduire l'importance de celui-ci.

Finalement, le projet de pré-statut admet que la Navarre est basque en principe mais il s'en remet pour la décision finale, aux parlementaires, ce qui, vue leur couleur politique est actuellement contradictoire avec le principe énoncé.

Elle est ouvrière et basque, ce sont les deux raisons fondamentales, dit-elle, qui l'ont conduite à militer pour les droits nationaux de son peuple et pour le socialisme.

Parce que son itinéraire politique est représentatif de celui de bien des militants basques, nous lui avons demandé de nous l'expliquer.

— Amparo : Je suis de Leiza, dans la partie Nord de la Navarre. C'était d'abord un village d'éleveurs, mais depuis 12 ou 15 ans, de nombreuses industries se sont installées et, fondamentalement, c'est aujourd'hui une localité ouvrière, bien qu'une partie importante des gens continue à travailler aux champs. Mes parents travaillaient aujourd'hui dans l'industrie, mais ils étaient d'abord éleveurs. Beaucoup d'éleveurs ont ainsi été obligés de quitter la terre, d'émigrer ou de travailler à l'usine, ruinés par les effets du capitalisme. Aujourd'hui, la plupart sont dépendants économiquement de l'usine à capitaux étrangers où j'ai travaillé.

— QdP : Est-ce que c'est l'oppression culturelle du peuple basque qui t'a fait prendre conscience de la nécessité de lutter pour ses droits nationaux ?

— A.A. : Oui, mais c'est surtout la forte répression que nous subissons alors, dirigée non

seulement contre la culture basque, mais aussi contre tout ce que représentait le fait d'être basque : contre le fait de brandir une Ikurriña (1), contre le fait de chanter des chansons dans notre langue, et tout cela en relation avec le fait que l'on nous empêchait de nous réunir pour discuter de nos problèmes.

— QdP : Quel a été l'itinéraire qui t'as conduite à militer contre le fascisme ?

— A.A. : A l'école, seule existait l'Espagne et jamais Euskadi. On ne pouvait pas parler basque, mais seulement le castillan. Tout cela déterminait une série de complexes d'infériorité. On cherchait à nous faire rejeter notre propre culture, à la ridiculiser. Puis j'ai commencé à militer dans un mouvement de jeunesse, ce qui m'a fait comprendre plus profondément la réalité de mon Peuple.

Ensuite, j'ai milité, ou plutôt sympathisé sous une forme active avec E.T.A.. A ce moment là, E.T.A. était la force qui

représentait le mouvement populaire basque et sa lutte pour ses droits nationaux, compte-tenu de la trahison du parti révisionniste et du fait qu'il n'y avait pas non plus d'option claire, communiste.

— QdP : Est-ce qu'il y a eu un événement particulier qui t'a fait prendre conscience de la nécessité de lutter ?

— A.A. : Oui ! C'est le fameux procès de Burgos en 1970. A ce moment-là, j'ai participé à une occupation de locaux dans mon village. Cela a été un événement de grande importance. C'est ce qui m'a fait comprendre qu'il y avait une résistance, qu'il était possible de lutter, et cela m'a portée par la suite à étudier, à approfondir la situation de mon Peuple.

(1) Le drapeau basque.

Reportage

de

Frédéric FERRER